



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS
INTERNATIONAL

Rapport annuel 2024 Finance Durable

Article 29 de la Loi Énergie Climat



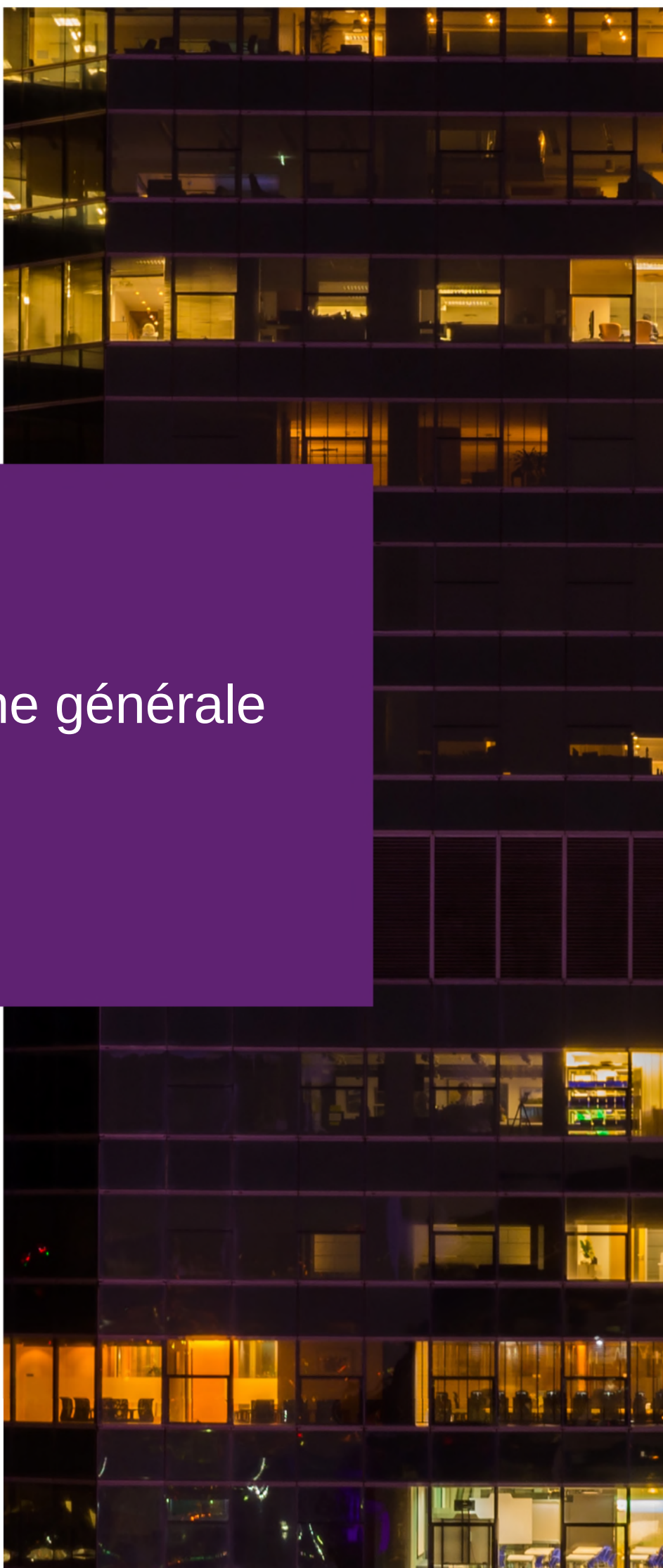
SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Démarche générale	3
Moyens internes déployés	12
Gouvernance des activités liées à la finance durable	16
Engagement et vote	21
Taxonomie européenne et combustibles fossiles	27
Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	32
Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité	38
Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	43
Amélioration continue	49
Annexe 1 – Produits articles 8 & 9 et identification des labels au 31/12/2024	52
Annexe 2 – Note méthodologique	59

1

Démarche générale



CHAPITRE 1. DÉMARCHE GÉNÉRALE

Le présent rapport est établi en application de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat (ou « Article 29 LEC »). Ce texte de loi, publié le 8 novembre 2019, vise à :

- préserver et préciser les dispositions issues du dispositif français préexistant, à savoir l'article 173-VI de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui impose depuis son entrée en vigueur en 2015 la publication d'informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans les activités d'investissement
- renforcer celles-ci pour répondre aux exigences de la Loi Énergie Climat
- mettre pleinement en œuvre les recommandations de la « Task Force on Climate Related Financial Disclosures » (TCFD, Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat), en publiant des informations sur le climat et la biodiversité par le biais d'une intégration dans la stratégie, la gouvernance, la gestion des risques et les indicateurs et objectifs.

Le décret d'application du 29 LEC, publié le 27 mai 2021, définit les modalités pratiques d'application. Il décrit notamment les informations à inclure dans le rapport annuel publié par les institutions financières, notamment :

- la manière dont les enjeux liés au climat et à la biodiversité sont intégrés dans les activités d'investissement ;
- la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans la gouvernance d'entreprise et la gestion des risques.

Cette exigence de transparence promeut la responsabilisation et la prise de responsabilité des acteurs du marché afin d'améliorer l'efficacité des stratégies visant à aligner les flux de capitaux sur une trajectoire bas-carbone.

a) Démarche concernant la prise en compte des critères de qualité ESG dans la politique et la stratégie d'investissement

Natixis Investment Managers International (« Natixis IM International ») est une filiale de Natixis Investment Managers (« Natixis IM » ou « NIM »), société holding d'un ensemble d'entités spécialisées de gestion d'investissement et de distribution opérant dans le monde entier. Le modèle multi-boutique de Natixis Investment Managers, qui regroupe un éventail de sociétés de gestion portant des convictions différentes, des styles de gestion diversifiés, et des approches ESG adaptées aux classes d'actifs, est une source d'innovation lorsqu'il s'agit d'apporter des réponses diversifiées aux défis de la finance durable.

Natixis IM, ainsi que ses sociétés de gestion affiliées dans le monde entier, soit au total plus de 1 100 milliards d'euros d'actifs sous gestion (AuM), sont signataires des PRI de l'ONU (Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable). À ce titre, ces entités s'engagent à respecter les six principes PRI, y compris l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels. Ces entités s'engagent activement auprès des entreprises en intégrant des questions de durabilité dans leurs politiques et engagements. Les PRI fournissent un cadre de référence reconnu pour l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement, ainsi que des obligations d'information annuelle imposées aux sociétés affiliées.

L'intégration de ces facteurs dans le processus d'investissement permet de prendre des décisions plus éclairées et d'identifier les tendances en matière d'investissement durable. Cette approche vise à protéger la valeur à long terme pour les clients. Plusieurs sociétés affiliées ont développé des capacités de recherche extra-financière dédiées et ont intégré des critères de durabilité dans leurs processus de prise de décision en matière d'investissement. Chaque société affiliée de Natixis IM International est responsable de son propre processus d'investissement et, in fine, de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le respect de son obligation fiduciaire.

Des engagements collaboratifs

Natixis IM participe à plusieurs initiatives internationales en matière d'investissement durable :

Initiative	Description	Nature de l'engagement/de la participation	Date d'adhésion
	PRI : respect des 6 principes fondamentaux relatifs à l'intégration et à la gestion des questions ESG	Agir et rendre compte	2019
	Convergence : réseau mondial visant à promouvoir le financement mixte.	Contribuer aux publications et aux manifestations	2022
	Investor Leadership Network : plateforme collaborative axée sur 1) la diversité, l'équité et l'inclusion ; 2) le changement climatique et 3) la mobilisation de capitaux privés.	Contribuer aux groupes de travail et aux publications	2018
	Act4Nature : objectif de mobilisation des entreprises et des dirigeants en faveur de la biodiversité à travers des engagements pragmatiques.	Œuvrer à la réalisation des objectifs et rendre compte	2020

Natixis IM International participe régulièrement aux plénières Investissement Responsable de l'Association française de la Gestion Financière (AFG) ainsi qu'en 2024, à un groupe de travail dédié aux pratiques d'exclusion. L'objectif de ce groupe était de mieux comprendre l'état de la profession et de partager les bonnes pratiques.

Les sociétés affiliées auxquelles Natixis IM International délègue la gestion de fonds participent également à des initiatives externes et ont pris des engagements en matière de finance durable. Par exemple :

- Ostrum Asset Management et Thematics Asset Management participent aux initiatives de l'Institut de la finance durable et du Forum pour l'investissement responsable (FIR).
- Mirova est membre de Ceres – un réseau d'investisseurs qui s'intéressent au risque climatique – ainsi que de l'Institutional Investors Group on Climate Change.

Activités spécifiques de Natixis Investment Managers International en 2024

Natixis IM International est une société de gestion de portefeuille réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers qui exerce les activités suivantes :

- Agit en tant que **société de gestion (ManCo) de fonds ouverts¹ pour lesquels la gestion financière est déléguée**. Dans le cadre de cette activité, la gestion financière est principalement déléguée à d'autres sociétés de gestion au sein du groupe ou à d'autres sociétés de gestion externes.

Natixis IM International travaille avec un certain nombre de sociétés de gestion, notamment des sociétés affiliées du groupe comme Ostrum Asset Management, Mirova, Loomis Sayles, Harris Associates, Thematics Asset Management, Vaughan Nelson, WCM Investment Management, Ossiam et Flexstone Partners. Ce rapport fournira des exemples d'activités gérées par les filiales suivantes : Ostrum Asset Management, Mirova et Thematics Asset Management.

¹ Ainsi que de quelques fonds dédiés

De plus, les données ESG de ce rapport sont calculées spécifiquement sur le total des actifs sous gestion des **portefeuilles délégués** de Natixis IM International, hors liquidités et dérivés. **Au 31/12/2024, cela correspond à environ 93,7 milliards d'euros.**

- **Gestion de portefeuille – gestion financière de fonds de fonds, FCPE, mandats.** Dans ce cadre, Natixis IM International exerce elle-même la gestion financière en s'appuyant sur les compétences de gestion de sociétés de gestion affiliées à Natixis IM à travers la sélection de fonds sous-jacents gérés par ces mêmes sociétés. Cette activité est exercée par son service Natixis Investment Managers Solutions (ci-après « NIM Solutions »). NIM Solutions réunit des experts en analyse de fonds et de portefeuille, en investissement, en allocation d'actifs et en structuration.
- **Activité de gestion fiduciaire** pour les clients, telle que l'analyse de portefeuille, le conseil en investissement, l'allocation de portefeuille, la réception et transmission d'ordres, etc. Une autre partie du service NIM Solutions est impliquée dans cette activité.
- **Activité de distribution de fonds des sociétés affiliées de Natixis IM.**

Le total des actifs gérés par Natixis IM International s'élève à environ 156,4 milliards d'euros, dont environ 55,6 milliards d'euros en Gestion financière (activité de gestion de fonds de fonds) et 100,8 milliards d'euros en gestion déléguée fin 2024.

Remarques concernant l'évolution des activités 2023-2025 :

- *Au cours de l'année 2024, plus d'une trentaine de fonds sont entrés dans le périmètre de Natixis IM International, la gestion financière étant déléguée à Harris Associates, Loomis Sayles, Vaughan Nelson et WCM Investment Management. Les fonds délégués à ces sociétés affiliées représentent environ 14 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31/12/2024.*
- *Les activités de gestion financière de Natixis IM International ont cessé au 31/12/2024 :
Les activités de gestion de portefeuille de dette privée et d'actifs réels ont été transférées à la société affiliée AEW début 2024.
Le reste de l'activité de gestion financière, notamment les fonds de fonds (rattachés au service NIM Solutions), a été transféré à la société affiliée Vega IS fin 2024. Les politiques et procédures de NIM Solutions ont donc été combinées à celles de Vega IS. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de Vega IS : <https://www.vega-is.com/informations-reglementaires>*

Approches de Natixis IM International en matière de finance durable

Les approches générales de Natixis IM International en matière de finance durable doivent être analysées au regard de la nature particulière de ses activités de gestion.

1 – Activité de société de gestion déléguant la gestion financière :

Au sein des entités, Natixis IM International s'appuie sur les politiques de finance durable de ses délégataires de gestion pour l'ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. À ce titre, Natixis IM International a mis en place un dispositif de due diligence pour l'évaluation et le suivi des délégataires de gestion qui comprend un chapitre dédié à la durabilité et à l'intégration ESG depuis 2024. Les revues au niveau des fonds sont décrites plus loin dans les chapitres consacrés à l'engagement et à la gestion des risques.

2 – Activité de gestion de portefeuille de NIM Solutions :

Concernant l'activité de multigestion (fonds de fonds), l'approche d'investissement durable des fonds sous-jacents sélectionnés repose sur un modèle d'analyse développé par Natixis IM International, qui repose principalement sur une méthodologie qualitative (dite « Conviction & Narrative ») qui prend en compte et analyse les critères suivants :

- 1) Expérience ESG de l'équipe d'investissement pour les fonds sous-jacents
- 2) Intégration des enjeux ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents
- 3) Niveau de communication ESG
- 4) Pratiques en matière de vote
- 5) Politiques d'exclusion

Ce processus est appliqué aux fonds de fonds classés Art. 8 et Art. 9 selon le règlement SFDR gérés par NIM Solutions.

Cette analyse vise à évaluer l'intégration ESG dans le processus d'investissement du fonds. Notamment, l'analyse :

- permet de mesurer l'importance des facteurs ESG dans les stratégies d'investissement des fonds ;
- garantit la clarté des critères ESG des fonds sous-jacents ;
- fournit une analyse indépendante et impartiale de la crédibilité des approches ESG. Sur la base de cette analyse ESG qualitative, une note est attribuée à chaque fonds sous-jacent analysé.

Sur la base de cette analyse qualitative, une note est attribuée à chaque fonds sous-jacent. En fonction du résultat, les fonds sont classés comme éligibles ou non à l'inclusion dans des fonds de fonds aux caractéristiques clairement définies.

Activité de gestion fiduciaire :

Natixis IM International, au travers d'une partie de son service NIM Solutions, accompagne les clients dans leur démarche d'investissement durable en élaborant des solutions ad hoc qui intègrent des critères ESG dans le processus d'investissement en fonction des préférences et objectifs des clients.

b) Information des souscripteurs, adhérents, contributeurs, bénéficiaires et clients concernant les critères ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Natixis IM International utilise différents moyens de communication concernant les critères relatifs aux objectifs de qualité environnementale, sociale ou de gouvernance mis en œuvre dans le cadre de ses activités.

Natixis IM International présente sur son site Internet les politiques qu'elle a mises en œuvre et notamment les documents suivants :

- Solutions d'investissement durable
- Politique en matière de risque de durabilité
- Politique de vote et d'engagement

Les politiques et procédures peuvent être consultées ici : [Informations réglementaires](#)

La description des critères d'investissement ESG pour chaque produit concerné est disponible dans la documentation réglementaire et/ou commerciale des fonds (notamment le prospectus et les informations précontractuelles). Cela est conforme aux obligations de publication prévues par la recommandation AMF DOC-2020-03 et la réglementation SFDR.

c) Liste des produits classés Articles 8 et 9 selon le règlement SFDR

Le tableau ci-dessous présente les encours sous gestion selon la classification SFDR au sein des portefeuilles dont Natixis IM International est la société de gestion au 31/12/2024. La liste complète des produits « Article 8 » et « Article 9 » au 31/12/2024 est disponible en annexe 1 du présent rapport.

D'après la classification SFDR :

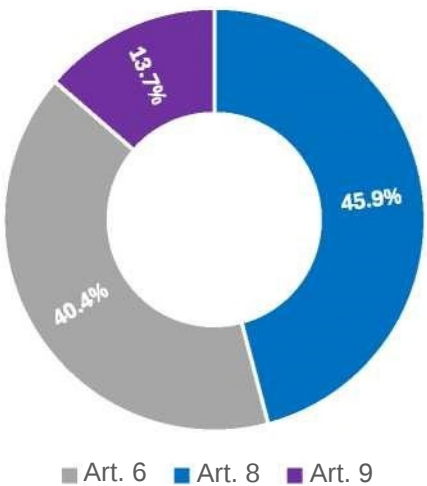
- Produit « Article 8 » : il s'agit d'un produit qui « *promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, dès lors que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance* ».
- Produit « Article 9 » : il s'agit d'un produit qui « *a pour objectif l'investissement durable* », c'est-à-dire l'investissement dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental ou social. Ce type de produit promeut une transition durable et répond à des exigences accrues de transparence et de reporting.

Fonds Article 8 et 9 de Natixis IM International – 31/12/2024		
	Art. 8 (en Mds € d'AuM)	Art. 9 (en Mds € d'AuM)
Fonds délégués	74,9 Mds €	16,7 Mds €
Gestion financière	25,5 Mds €	7,6 Mds €
Total	100,4 Mds €	24,3 Mds €

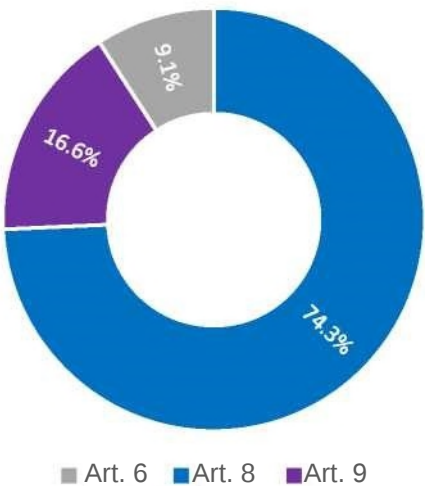
Répartition des encours par type de classification SFDR pour les produits dont Natixis IM International assure la gestion

Classification SFDR au 31/12/2024, en % des encours

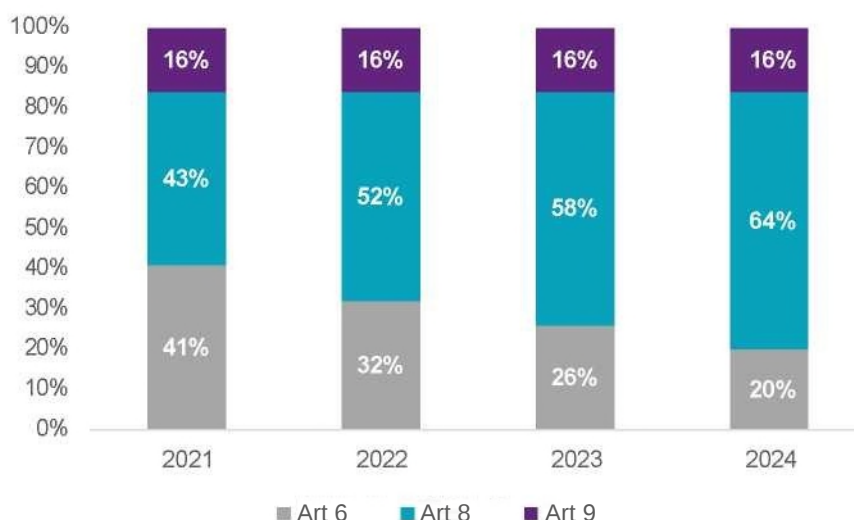
Classification SFDR Gestion financière



Classification SFDR Gestion déléguée



Classification SFDR entre 2021 et 2024

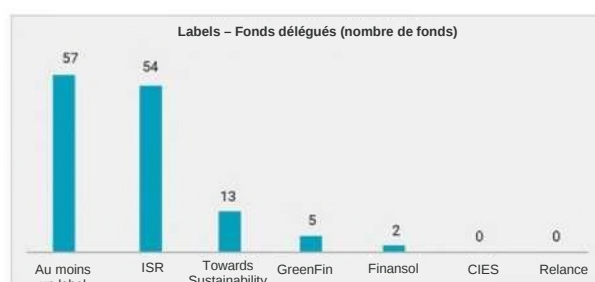
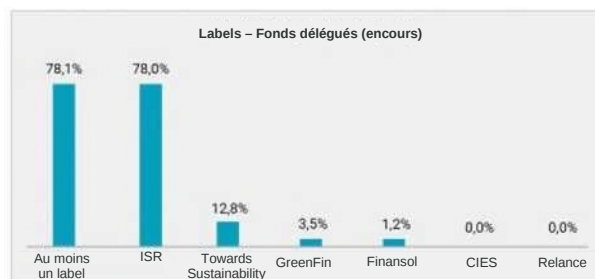
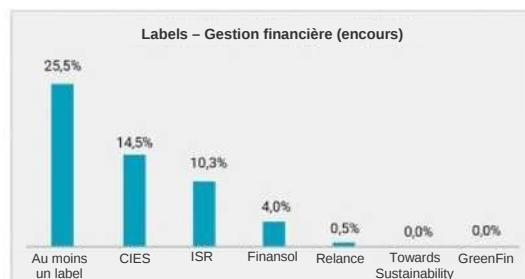


Entre 2023 et 2024, la part des encours liés aux fonds Article 8 de Natixis IM International a augmenté (de plus de 6 points) tandis que la part des encours des fonds Article 9 est restée stable. En conséquence, la transparence concernant les approches et les données des fonds de Natixis IM International est proportionnellement plus complète.

Cette comparaison historique illustre les efforts déployés par Natixis IM International pour prendre davantage en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans son offre de produits. Natixis IM International augmente sa part d'actifs promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (Art. 8), tout en maintenant une part importante des produits réalisant des investissements durables (fonds Art. 9 et quelques fonds Art. 8).

d) Adhésion de Natixis IM International et de ses produits aux labels, chartes, codes, initiatives et certifications ESG obtenus

Natixis IM International suit et encourage les délégataires de gestion à contribuer aux initiatives significatives pertinentes en matière de finance durable et les incite à poursuivre leurs efforts d'intégration de la durabilité dans leurs activités. En tant que société de gestion, Natixis IM International délègue la gestion financière des fonds à différents délégataires spécialisés, dont la plupart sont des sociétés affiliées de NIM. Dans le cadre de son rôle de ManCo, elle peut émettre un avis sur la labellisation de ces stratégies et accompagne ses délégataires dans cette démarche.



Détail par nombre de fonds et catégorisation SFDR :

Fonds Article 8 et 9 de Natixis IM International au 31/12/2024						
	Art. 8			Art. 9		
	Nombre de fonds	Encours (Mds €)	En % des encours totaux	Nombre de fonds	Encours (Mds €)	En % des encours totaux
Au moins un label	37	70,5 Mds €	45,1 %	42	22,4 Mds €	14,3 %
ISR	34	67,8 Mds €	43,4 %	25	16,6 Mds €	10,6 %
Towards Sustainability	0	N/A	0,0 %	13	12,9 Mds €	8,2 %
CIES	3	2,8 Mds €	1,8 %	13	5,3 Mds €	3,4 %
Greenfin	0	N/A	0,0 %	5	3,5 Mds €	2,2 %
Finansol	0	N/A	0,0 %	6	3,4 Mds €	2,2 %
Relance	0	N/A	0,0 %	1	0,3 Md €	0,2 %

Note : plusieurs fonds ont plusieurs labels

Fonds labellisés Natixis IM International



Label ISR français

Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) vise à distinguer les fonds dotés d'une solide méthodologie d'investissement socialement responsable assortie de résultats mesurables (par ex., les résultats de l'indicateur sélectionné sont supérieurs à ceux de l'univers clairement défini). Les fonds labellisés ont des objectifs E, S et G ainsi qu'une méthodologie et des ressources permettant d'intégrer la durabilité dans la stratégie d'investissement. La labellisation fait l'objet d'un processus d'audit rigoureux réalisé par un auditeur indépendant certifié. Les critères de labellisation ont été mis à jour en 2024.

Les encours de Natixis IM International sont majoritairement investis dans des fonds ayant obtenu le label ISR français (54 % des encours totaux).



Label Towards Sustainability (Belgique)

Le label Towards Sustainability réunit trois exigences :
i) ne pas nuire (utilisation de la double matérialité, exclusions sectorielles et respect des normes et standards internationaux),
ii) impact positif (par le biais des meilleurs classements dans leur catégorie ou leur univers, engagement, etc.)
iii) transparence. Les critères de labellisation ont été mis à jour en 2023 et sont entrés en vigueur en 2024 (ambition accrue en matière d'énergie, vote, impacts négatifs, intensité de GES, mixité).

Près d'un dixième de l'encours de Natixis IM International (8 %)



Label Greenfin

Le label Greenfin, décerné par le ministère de la Transition écologique, vise à mobiliser une partie de l'épargne au profit de la transition énergétique et écologique. Une particularité de ce label est qu'il exclut les fonds qui investissent dans les entreprises du secteur des combustibles fossiles. Audité de manière similaire au label ISR français ci-dessus. Les critères de labellisation ont été mis à jour pour janvier 2025, avec notamment une extension des activités éligibles.

Exemples: Fonds Mirova Europe Environmental Equity, Mirova Global Green Bond et Ostrum Climate and Social Impact Bond



Label Finansol

Le label Finansol réservé aux produits d'épargne répondant à des critères de solidarité et de transparence, décerné par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, générant des bénéfices sociaux et environnementaux (les fonds servent à l'accès à l'emploi, au logement, au soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables) et fournissant une information fiable sur le produit et les activités soutenues.

Exemple : Fonds Insertion Emplois Dynamique & Mirova Emploi France



Label CIES

Le label CIES réservé aux fonds d'épargne salariale exigeant des investissements dans des entreprises respectant des normes sociales et environnementales élevées dans une série de domaines spécifiques, dont la représentation des salariés, le dialogue social, la prise en compte des parties prenantes, la qualité de l'emploi, la réduction des inégalités, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, l'impact des activités sur l'environnement.

Exemple : Fonds Impact ISR Dynamique



Label Relance

Le label Relance permet d'identifier les fonds qui s'engagent à répondre aux besoins de financement des entreprises françaises (cotées ou non cotées) suite à la crise sanitaire du COVID 19. Les fonds labellisés doivent également respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dont notamment l'interdiction de financer des activités liées au charbon et le suivi d'une notation ou d'un indicateur ESG.

Exemple : Fonds Impact Actions Emploi Solidaire



2

Moyens internes déployés





CHAPITRE 2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Personnel de la finance durable

En 2024, Natixis IM International a recruté un directeur de la finance durable. Au cours du second semestre 2024, un consultant externe est venu épauler ce dernier. Ainsi, en décembre 2024, le département Finance Durable de Natixis IM International était composé des collaborateurs suivants :

- le directeur Finance Durable de Natixis IM International (1 ETP)
- un consultant externe soutenant les activités liées aux enjeux ESG (0,5 ETP)

En complément de cette fonction centralisée, l'activité NIM Solutions a, elle-même les ressources suivantes :

- l'équipe ESG de NIM Solutions (2 ETP)
- un consultant externe accompagnant les activités de l'équipe ESG de NIM Solutions (0,5 ETP)
- participation ponctuelle de chacun des trois membres de l'équipe de recherche de fonds, en charge de l'analyse qualitative des processus de gestion (0,5 ETP)

- **Au total, les ressources dédiées à la finance durable au sein de Natixis IM International sont estimées à 4,5 Équivalent Temps Plein (ETP), soit 1,3 % des effectifs totaux de Natixis IM International.²**

Par ailleurs, au sein de NIM Solutions, 10 gérants de fonds sont impliqués dans la gestion ESG des fonds de fonds Art. 8 SFDR, certains d'entre eux sont également responsables de fonds de fonds Art. 9 SFDR. Au sein des fonctions support internes de Natixis IM International, des représentants de la finance durable sont intégrés dans les équipes (par ex., Juridique, Conformité, Risque, Produits, Services clients et Reporting, Finance, Opérations et Transformation, comme expliqué au chapitre 3 sur la gouvernance).

Il convient de souligner que tous les gestionnaires financiers du Groupe disposent d'équipes d'experts en finance durable ou au moins de représentants clés sur ces sujets. Ils sont en général directement intégrés dans les processus de recherche, de gestion de portefeuille et d'investissement. Au total, à fin décembre 2024, 88 ETP dans le monde, répartis entre Natixis IM et les sociétés de gestion affiliées, ont contribué dans le cadre de leurs travaux aux projets de finance durable du Groupe³.

Données ESG

L'accès aux données extra-financières étant indispensable à la mise en œuvre de processus d'intégration de la durabilité dans les activités d'investissement, Natixis IM International a décidé de consacrer une partie de son budget à l'acquisition de ces données auprès de différents prestataires de premier plan. Les données ESG sont utilisées dans les domaines de la conformité, du risque, de la gestion de portefeuille, du conseil et du reporting/de la communication client. En 2024, les fournisseurs de données incluaient StatPro ECPI, S&P Global Trucost, ISS, Morningstar Sustainalytics et MSCI.

Sur la base d'une combinaison de différents modules fournis par ces prestataires, les thèmes couverts comprenaient par exemple les armes prohibées, les secteurs sensibles, les notations ESG, ou encore les données carbone et climatiques (pour de plus amples informations, voir le

² Effectifs de Natixis IM International au 31/12/2024 : 343 dont stagiaires, CDD et CDI.

³ Seule une partie de ces ressources du Groupe (soit les ETP employés par les délégataires de gestion) a contribué directement aux travaux concernant les activités de Natixis IM International en 2024.



chapitre 8 consacré à la gestion des risques).

- **Pour 2024, l'enveloppe globale consacrée aux données ESG s'est élevée à 587 000 euros pour Natixis IM International**

b) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes

Niveau organisationnel :

Afin de renforcer ses dispositifs et capacités en matière de durabilité, comme indiqué précédemment, Natixis IM International a recruté en 2024 un directeur Finance Durable, chargé de superviser et d'assurer le bon déroulement du processus d'intégration ESG pour l'ensemble de ses activités. Ce nouveau poste est placé directement sous la responsabilité du directeur général de Natixis IM International et est membre permanent de son comité de direction. Natixis IM International a également recruté un analyste senior (effectif à compter de janvier 2025) pour accompagner le directeur de la finance durable et mettre en place l'équipe Finance durable de Natixis IM International.

Avec la création de cette nouvelle équipe Finance Durable dédiée et centralisée, Natixis IM International témoigne de sa volonté de répondre efficacement aux enjeux de la durabilité au sein de ses activités, de renforcer ses processus méthodologiques, de coordonner ses activités avec la distribution et le service clients et d'accompagner ses délégataires de gestion dans le renforcement de leurs pratiques appliquées aux fonds.

Cette équipe collabore également avec les équipes du Groupe dédiées à la durabilité au niveau de l'entité Natixis IM Holding et des sociétés affiliées.

Autres initiatives au sein de Natixis IM International :

- NIM Solutions a renforcé l'intégration des enjeux ESG dans son processus d'investissement en adaptant sa documentation précontractuelle à l'évolution de la réglementation. NIM Solutions a renforcé son dispositif de gestion des controverses en formalisant une politique interne. Par ailleurs, un outil de suivi des controverses a été développé pour identifier les controverses présentes au sein des fonds de fonds, par transparence.
- *Conseil* : Natixis IM International a continué d'accompagner ses clients dans le cadre de son offre fiduciaire afin de les aider à déployer une approche de transition, dans le but d'évaluer l'alignement des stratégies avec l'Accord de Paris et avec un scénario « net zéro »⁴. D'autres analyses associées peuvent également permettre de mieux comprendre les risques climatiques des portefeuilles, en estimant l'exposition aux risques physiques ou de transition à l'aide de différents scénarios basés sur les dernières données scientifiques. Sur la base de cette évaluation, les investisseurs peuvent alors envisager des actions de désinvestissement, d'arbitrage ou d'engagement pour améliorer l'alignement de leur portefeuille, le cas échéant.

Communication relative aux aspects de durabilité

La communication s'est poursuivie pour aider les clients à comprendre les enjeux de durabilité et les résultats liés à l'intégration ESG :

- Newsletters ESG
- Fiches mensuelles adaptées aux sociétés affiliées
- Rapports produits pour les fonds concernés par l'Art. 29 de la Loi Énergie Climat
- Reporting EET concernant les fonds ouverts pour les investisseurs
- Reporting extra-financier au niveau de l'entité affiliée

4 Il convient de noter que le concept de « Net-Zero en 2050 » signifie qu'après les efforts déployés par les entreprises pour réduire leur empreinte carbone (émissions anthropiques) d'ici à 2050 (~10 GtCO₂e), les émissions résiduelles seraient compensées par les forêts, les océans et la technologie de capture et stockage du carbone (CSC).

Évolution des produits en 2024

En 2024, d'autres fonds présentant des caractéristiques environnementales et sociales ou une part importante d'investissements durables ont été lancés, représentant plus de 120 millions d'euros d'actifs sous gestion.

Fonds Article 8 lancés en 2024 :

- Ossiam ESG Low Carbon Shiller Barclays Cape® US Fund
- Ostrum SRI Euro High Dividend Equity

Fonds Article 9 lancés en 2024 :

- Mirova Defensive Allocation
- Thematics Health Fund
- MAIF Actions Transition Biodiversité

Plusieurs fonds ont été reclassés d'Article 6 SFDR à Article 8 SFDR en 2024, pour un montant d'environ € 2,8 Mds, par exemple :

- Ostrum Total Return Credit
- Ostrum Fixed Income Multi Strategies
- Harris Associates Global Equity Fund
- Harris Associates US Value Equity Fund

Formation liée à la durabilité au sein de Natixis IM International

En 2024, Natixis IM International a continué à dispenser des formations concernant la durabilité sur l'ensemble des fonctions.

Activité de formation	Chiffres clés ⁵
Nombre total d'heures de formation	1 438 heures
Nombre total de collaborateurs formés	Plus de 296 collaborateurs
Nombre total d'heures de formation par collaborateur formé	5 heures

De larges groupes de collaborateurs issus de fonctions données ont participé à des formations collectives sur des sujets spécifiques en 2024, par exemple :

- Formations « Fresque du Climat » menées auprès de groupes d'employés des services Clients (30 personnes) et Juridique (31 personnes).
- Les collègues de l'équipe juridique ont également participé à des formations liées aux évolutions réglementaires en matière de finance durable (27 personnes).

Par ailleurs, en 2024, 7 collaborateurs ont été inscrits au CFA ESG Certificate, une formation approfondie dédiée à la finance durable. Enfin, 73 collaborateurs de Natixis IM International ont suivi des formations sur la plateforme en ligne Climate School mise à la disposition de l'ensemble des collaborateurs et conçue pour les aider à découvrir ou à renforcer les compétences en matière d'ESG. Les collaborateurs de Natixis IM International peuvent s'inscrire à cette fin directement sur la plateforme e-learning de Natixis, ce qui permet aux différentes équipes de développer leurs propres connaissances et compétences en matière d'ESG.

⁵ Périmètre des données : formations liées à la durabilité menées en 2024 par les collaborateurs de Natixis IM International France (CDI, CDD et alternance).

3

Gouvernance des activités de finance durable



CHAPITRE 3. GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS DE FINANCE DURABLE

Des efforts ont été menés par Natixis IM International pour renforcer les connaissances, les compétences et l'expérience de ses instances de gouvernance.

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

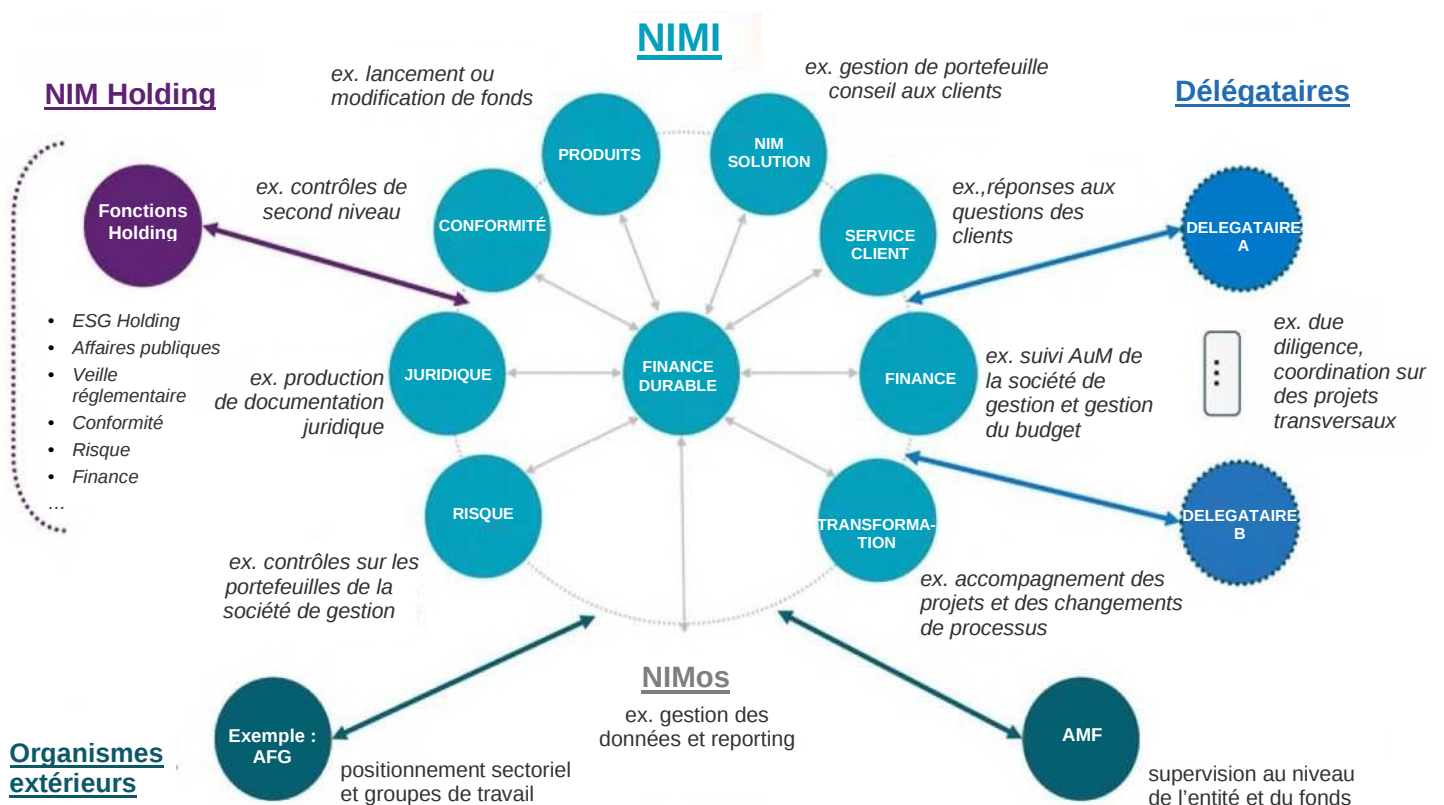
S'agissant des connaissances, des compétences et de l'expérience des instances de gouvernance, il est à noter que :

Comité de direction

Après que tous les membres du comité de direction ont suivi la formation « Natixis IM International - Fresque du Climat » en 2023, quatre de ses onze membres ont suivi en 2024 des formations complémentaires traitant de problématiques liées à la durabilité. Dans le cadre des efforts déployés par l'entreprise pour développer sa maturité dans ce domaine, le directeur général de Natixis IM International a obtenu la certification AMF finance durable en 2024. Le directeur Finance Durable (mentionné précédemment dans ce rapport) est rattaché directement au directeur général de Natixis IM International et est membre permanent du comité de direction de Natixis IM International. Depuis 2024, les membres du comité de direction se réunissent périodiquement dans le cadre d'une séance consacrée à la durabilité, sous le nom de comité d'investissement durable. De plus, les sujets de durabilité, y compris les développements relatifs aux chantiers gérés par l'équipe Finance Durable, peuvent être abordés lors d'autres réunions du comité de direction à des fins d'actualisation et de discussion. La gouvernance et la nouvelle comitologie sont expliquées ci-dessous.

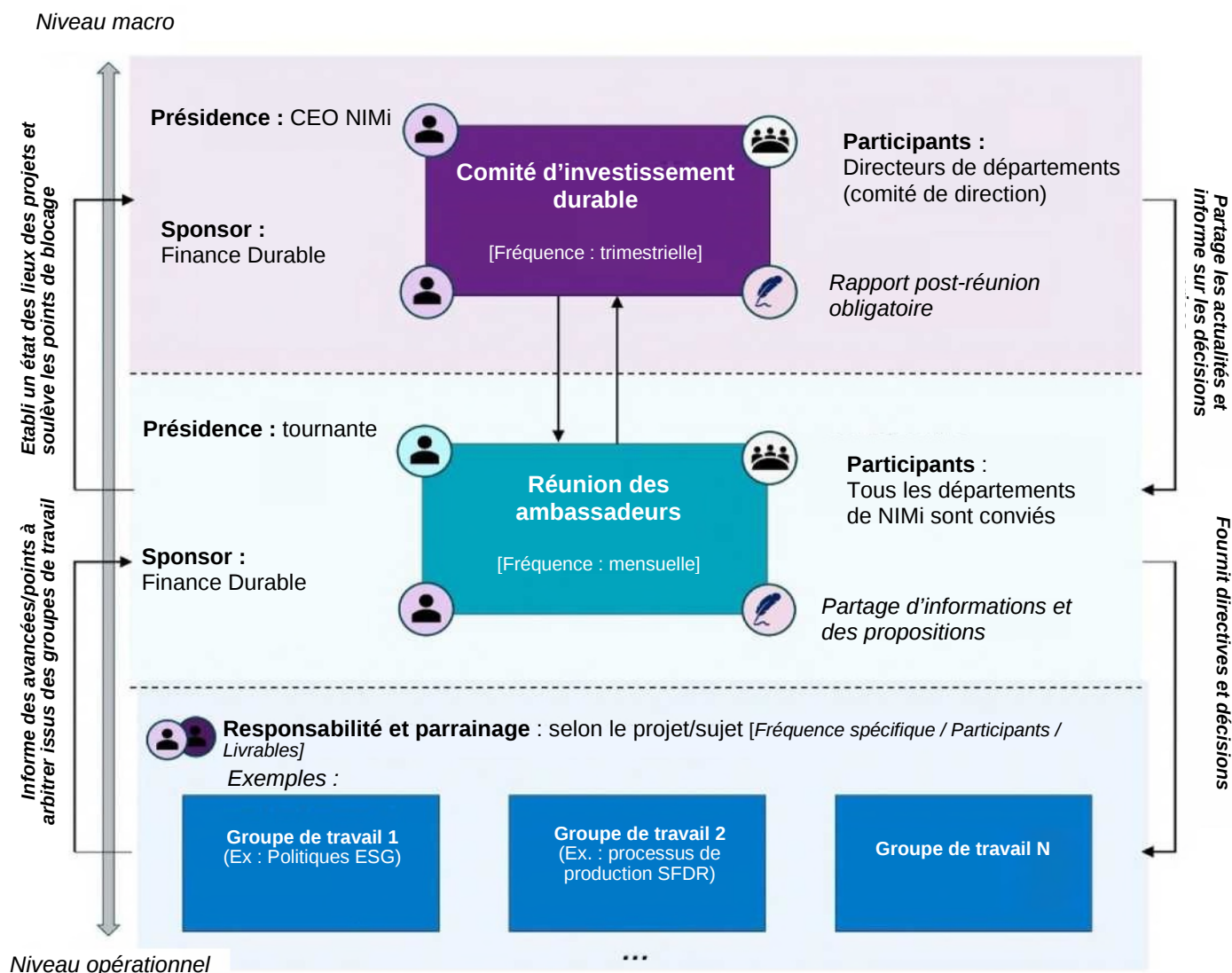
Natixis IM International a veillé à intégrer les considérations de durabilité dans ses principales politiques et en particulier dans sa gouvernance produits et dans le fonctionnement du « Comité Produit International », en s'assurant que les produits lancés et les modifications de produits soient également systématiquement revus sous l'angle de la durabilité avec l'équipe Finance Durable représentée par le directeur Finance Durable.

Au-delà de ces comités, l'équipe dédiée à la finance durable de Natixis IM International joue un rôle d'expertise et de coordination, en interagissant avec les fonctions internes, le groupe au sens large et les acteurs externes.



La finance durable est également intégrée dans les fonctions et les processus. Les fonctions sont représentées dans les structures du comité de finance durable récemment mis en place par Natixis IM International.

Architecture des comités liés à la finance durable



Le Comité d'investissement durable est composé des membres du comité de direction. Il s'agit d'un forum d'actualités et de partage d'informations sur des sujets liés à la finance durable (par ex., pratiques de marché et évolutions réglementaires, gouvernance, approches générales d'intégration, stratégies clés, controverses). Des participants peuvent être invités, y compris des représentants de sociétés affiliées. À ce niveau, des décisions peuvent être prises sur les objectifs et l'orientation en matière de durabilité (principes, projets prioritaires, etc.).

Les réunions des ambassadeurs rassemblent des représentants des différentes fonctions internes de Natixis IM International. Ce groupe échange essentiellement des informations sur les différents projets en cours liés aux thématiques ESG, mais peut également agir en tant qu'organe d'arbitrage, en prenant des décisions sur les sujets soulevés par les différents groupes de travail.

Au-delà de ces instances de gouvernance transversales, des groupes de projet ou de travail regroupant les équipes concernées tant au sein de Natixis IM International qu'en dehors. Ces groupes se concentrent sur des sujets de durabilité spécifique, tels que l'architecture des données, les politiques et normes minimales ainsi que le reporting.

b) Intégration des risques en matière de durabilité dans les politiques de rémunération

Suite à l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/2088, la politique de rémunération de Natixis IM International a été revue afin de renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et efficace en ce qui concerne les risques liés à la durabilité. L'objectif de cette mise à jour était de s'assurer que les pratiques de rémunération n'encouragent pas une prise de risque excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.

La politique de rémunération de Natixis IM International peut être consultée sur son site internet : [Natixis IM International](#)

Ainsi, la politique de rémunération de Natixis IM International prévoit que des critères spécifiques relatifs aux risques de durabilité doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs de l'équipe de gestion des investissements et qu'en ce qui concerne la rémunération variable, en cas de survenance d'un risque majeur de durabilité – c'est-à-dire d'un événement ou d'une situation environnementale, sociale ou de gouvernance ayant un impact négatif significatif et durable sur la valeur des fonds/produits gérés – le montant total alloué à la rémunération variable individuelle peut être réduit, voire annulé. De plus, les tranches différées de rémunération variable précédemment attribuées et en cours d'investissement.

c) Intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du conseil d'administration ou de surveillance

Natixis IM a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des entités du groupe Natixis (y compris NIM International) de manière adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.

d) Objectif de représentation équilibrée femmes/hommes parmi les équipes, organes et responsables en charge des décisions d'investissement

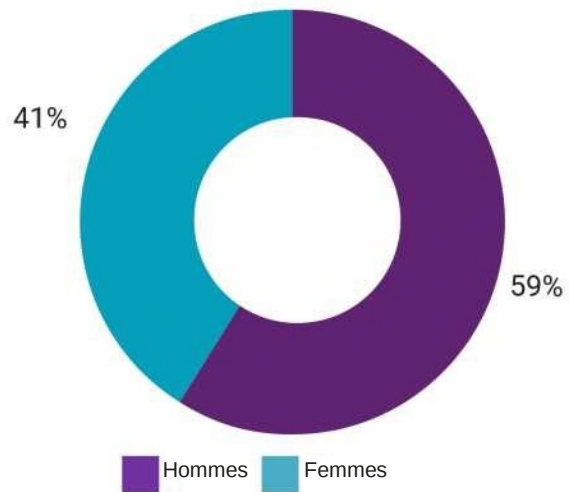
Les dispositions de la loi « RIXAIN », reprises dans le Code monétaire et financier (L. 533-222-4), prévoient que les sociétés de gestion doivent définir un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au-delà des exigences de la loi RIXAIN, Natixis IM International souhaite continuer à développer la mixité et la parité au sein de ses équipes de gestion au travers d'un objectif de mixité.

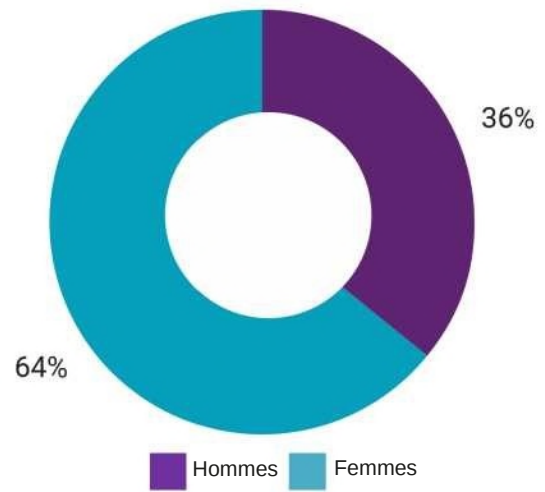
Fin 2024, parmi les équipes de NIM Solutions, 22 personnes étaient directement ou indirectement impliquées dans les décisions d'investissement. Parmi ces 22 personnes, 9 sont des femmes, ce qui correspond à un ratio de 40,9 %.

Par ailleurs, au 31/12/2024, le comité de l'équipe de direction restreinte de Natixis IM International était composé de 11 membres permanents dont 7 femmes (environ 63,6 % du comité).

Équipe de gestion et recherche*



Équipe de direction restreinte



*Y compris CDD et CDI. Source : Natixis IM International



4

Engagement et vote





CHAPITRE 4. ENGAGEMENT ET VOTE

Natixis IM International considère que la responsabilité actionnariale est une responsabilité importante qui doit s'aligner sur les stratégies de ses fonds. Natixis IM International a principalement recours à des sociétés de gestion par délégation. Ces délégataires de gestion mènent à la fois des actions d'engagement et de vote auprès des sociétés en portefeuille. Le niveau et la nature de l'engagement et du vote peuvent varier en fonction des stratégies d'investissement associées aux fonds mais doivent toujours soutenir les objectifs et la politique des fonds tout en veillant à servir les intérêts des investisseurs.

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Dans le cadre de ses activités de multigestion, Natixis IM International investit dans des fonds sous-jacents, qui sont principalement gérés par des sociétés de gestion appartenant à Natixis IM. Ainsi, tant pour les activités de multigestion que de délégation, l'engagement de Natixis IM International auprès de ces sociétés de gestion s'inscrit naturellement dans le cadre des échanges réguliers de la ManCo avec les sociétés affiliées. Ces interactions ont été formalisées pour gérer l'ensemble des problématiques de durabilité et d'engagement, tout comme Natixis IM International s'engage auprès des délégataires de gestion pour s'assurer qu'ils disposent d'approches de durabilité solides s'appliquant aux différentes stratégies et classes d'actifs. Cela peut prendre différentes formes, par exemple :

- Au niveau de l'entité : un questionnaire annuel de due diligence composé de critères permettant à l'équipe Finance Durable d'évaluer les pratiques actuelles des différents délégataires de gestion en matière de durabilité (par ex., intégration ESG, vote et engagement, gouvernance). Ce processus peut mener à des plans d'action pour remédier à la situation si nécessaire.
- Au niveau de l'entité : des examens menés par l'équipe Finance Durable sur les politiques et processus généraux développés par les délégataires de gestion qui s'appliqueront à une gamme de produits, permettant à Natixis IM International de comprendre et de remettre en question les méthodologies qui affecteront les fonds dont elle a la charge (par ex., analyse des plans de transition).
- Au niveau du fonds : analyse des approches ESG de fonds spécifiques dans le cadre du processus de développement ou de modification de produits. Un outil standard a été développé pour réaliser ces analyses.

Natixis IM International réalise très peu d'investissements directs. Ces investissements sont effectués dans le cadre de fonds structurés gérés par Natixis IM International et de fonds d'épargne salariale investis en titres de sociétés qui proposent des plans d'épargne salariale à leur personnel. Dans ce contexte, Natixis IM International a décidé de ne mener aucune action d'engagement auprès de ces sociétés. Toutefois, les délégataires de gestion de Natixis IM International ont mené des actions d'engagement ciblées auprès d'un ensemble de sociétés (voir ci-dessous).

b) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Exemples de mise en œuvre de la stratégie d'engagement par les sociétés affiliées :

Les délégataires de gestion mènent des actions d'engagement auprès des sociétés en portefeuille des fonds de Natixis IM International. Certains labels comme le label français ISR exigent également des actions d'engagement.

Ostrum Asset Management

Au cours de l'année 2024, Ostrum Asset Management a mené 153 actions d'engagement auprès de 97 entreprises au travers de 112 rencontres et contacts avec les entreprises en portefeuille. Parmi ces 112 réunions, 65 ont eu lieu avec des émetteurs obligataires. L'engagement d'Ostrum Asset Management s'exprime également par le vote : 97 % de votes exprimés dont 8 % de résolutions non votées. Concernant les initiatives d'engagement collaboratif, Ostrum Asset Management a développé 13 initiatives en 2024, dont 5 nouvelles.

Parmi les exemples d'engagements d'Ostrum Asset Management, on peut citer :

- La Banque Toronto-Dominion, l'un des plus grands établissements financiers d'Amérique du Nord, propose des services bancaires partout au Canada et aux États-Unis. Les objectifs d'engagement ont été atteints en ce qui concerne la promotion d'une culture d'entreprise et de gestion des risques plus robuste.
- BASF, l'une des plus grandes sociétés de fabrication de produits chimiques au monde, avec un important degré de diversification. Ostrum Asset Management a encouragé BASF à adopter une stratégie climatique ambitieuse et à remplacer les substances nocives par des alternatives plus sûres.
- *Pour de plus amples informations, voir : [Ostrum AM – publications RSE et ESG](#)*



Mirova

En 2024, Mirova a couvert l'intégralité de ses actifs par son approche d'engagement, de sorte que tous les actifs peuvent être des cibles d'engagement possibles. Pour les actions cotées, 94 dialogues avancés ont été menés : 38 couvrant des sujets environnementaux, 24 sur des sujets sociaux et 32 relatifs à la gouvernance. Par ailleurs, Mirova exprime son engagement par le vote : 27 % des résolutions ont fait l'objet d'un vote d'opposition en 2024. En outre, pour les actifs non cotés, Mirova a ciblé des actions d'engagement pour 100 % des projets.

Voici quelques exemples d'actions d'engagement menées par Mirova :

- Nvidia Corp, leader technologique américain. Fin 2024, Mirova a contribué à une proposition de résolution d'actionnaires sur la traçabilité des minéraux critiques. Après une discussion fructueuse avec la société, Mirova a décidé de retirer la résolution. Nvidia a accepté d'améliorer la transparence de ses pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement, notamment en publiant des listes de fournisseurs, l'origine des matériaux à haut risque et des évaluations des risques liés aux droits de l'homme.
- BMW AG, leader allemand de la conception et de la production automobile. Mirova a effectué, avec BMW, un suivi actif des audits en cours et de la mise en œuvre de mesures correctives en réponse aux controverses sur les stratégies d'approvisionnement responsable. Deux audits indépendants ont été réalisés, respectivement sur les normes sociales et environnementales.
- *Pour de plus amples informations, voir : [Mirova – Rapport d'engagement](#)*

En 2024, Thematics Asset Management a dialogué avec un total de 65 sociétés à travers le monde. Sur ces 65 sociétés, Thematics Asset Management a clôturé ses positions ou a cessé de s'engager auprès de 15 sociétés, dont la majorité pour des raisons liées aux enjeux ESG. D'autre part, Thematics Asset Management a atteint ses objectifs d'engagement auprès de 11 entreprises, dont cinq en 2024. Thematics Asset Management surveille et évalue les progrès réalisés par rapport à ses objectifs au moins une fois par an. Près de la moitié des engagements de Thematics Asset Management portent sur des objectifs environnementaux, l'autre moitié étant répartie à parts égales entre engagements sociaux et engagements de gouvernance.

Voici quelques exemples d'engagements de Thematics :

- Steris, fabricant de dispositifs médicaux pour la stérilisation et la prévention des infections. Les objectifs d'engagement ont été atteints en ce qui concerne la gestion de la sécurité des produits et la transparence sur la gestion de la durabilité alignée sur diverses normes dont SASB, CDP et TCFD.
- Kardex, société spécialisée dans les solutions intralogistiques et le stockage. Thematics Asset Management a clôturé sa position en raison de l'absence de réponses de la société concernant la fixation d'objectifs sur les questions ESG importantes, dont les émissions.
- *Pour de plus amples informations, voir : [Thematics AM – Rapport sur la stratégie et l'engagement](#)*

c) Bilan de la politique de vote

Gestion financière : conformément à la réglementation AMF relative à l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Natixis IM International a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion financière, sauf délégation à une autre société de gestion. Concernant son activité de gestion de fonds de fonds, au-delà des exceptions limitées que représentent les fonds structurés et les fonds d'épargne salariale, Natixis IM International ne détient aucun titre en direct et ne peut donc exercer aucun droit de vote.

Délégation : dans le cadre de son activité de ManCo (société de gestion), Natixis Investment Managers International délègue la sélection de titres à différents délégataires de gestion, principalement au travers du modèle « multi-Affiliés ». Comme précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre Natixis IM International et le délégataire de gestion qui précise que la délégation concerne également l'exercice des droits de vote, suivant la propre politique de vote du délégataire. Les politiques de vote de chaque société affiliée sont disponibles sur leurs sites Internet respectifs.

d) Bilan des rapports de vote

Périmètre des données de vote

Total des actifs sous gestion en actions (gestion déléguée)	28,2 Mds €
Total des actifs sous gestion en actions couverts par les données de vote présentées ci-dessous	15,4 Mds €
Couverture des données de vote sur ce périmètre	55 %

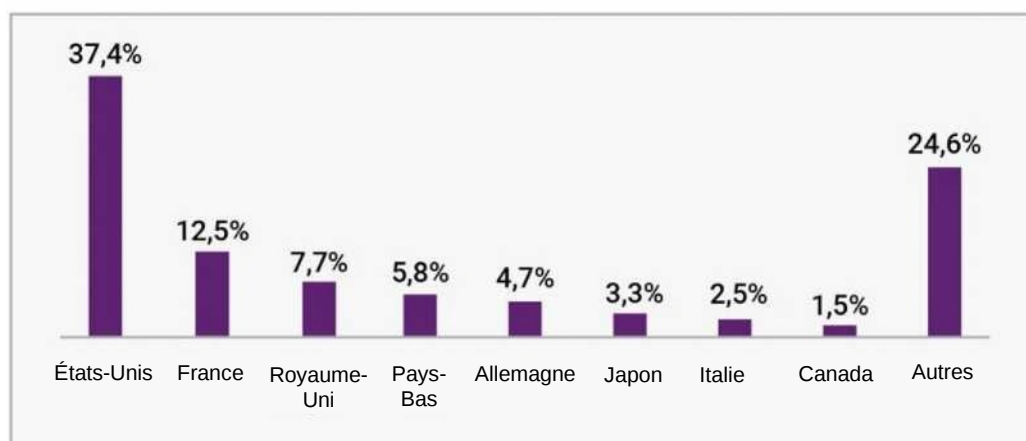
Données de vote

En termes de réunions :

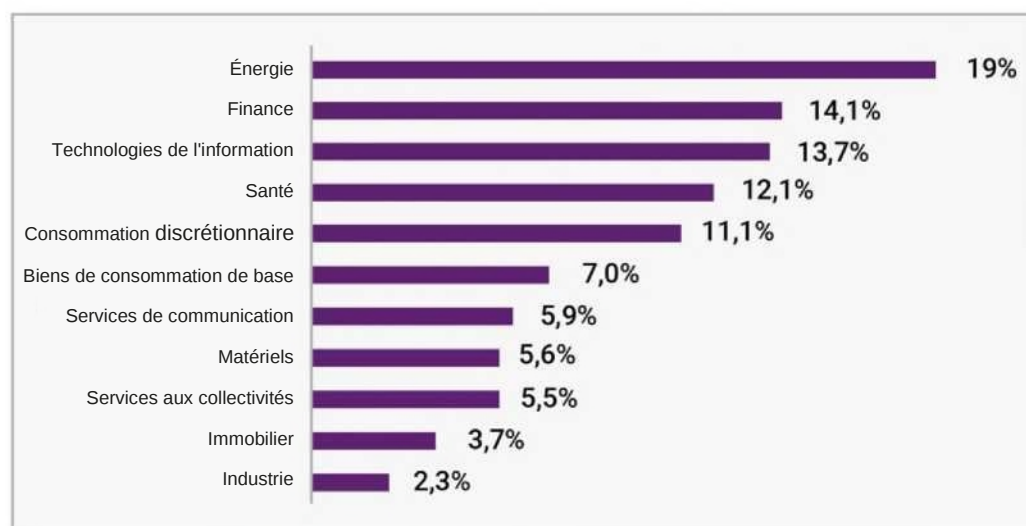
Nombre de réunions tenues :

1 097 réunions (AG) tenues du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Nombre de réunions par marché :

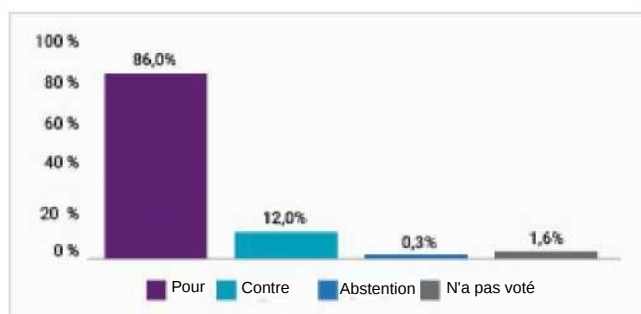


Nombre de réunions par secteur :

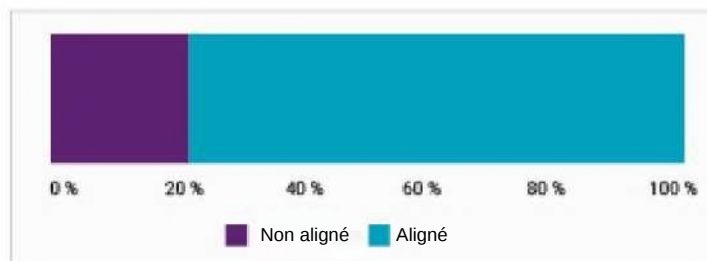


En termes de résolutions :

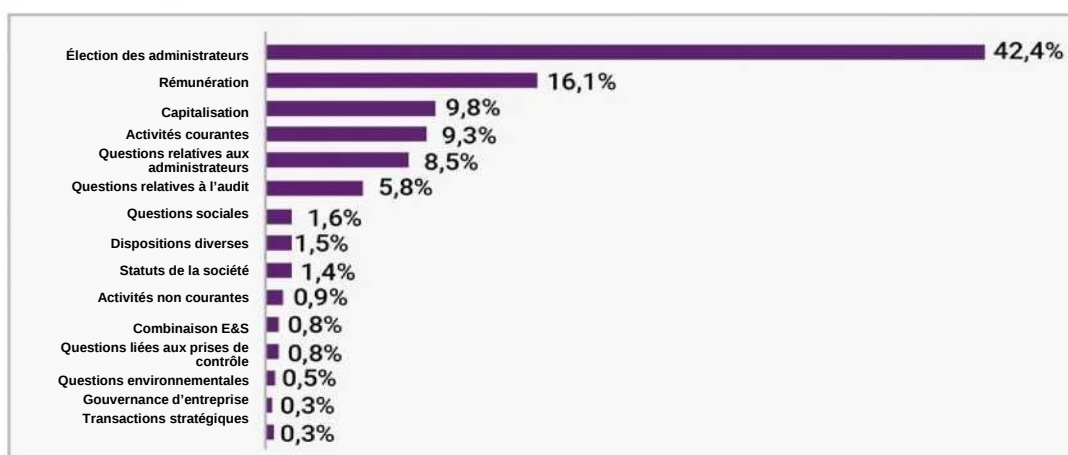
Positions de vote :



Proportion de votes alignés sur la recommandation de la direction :



Part des résolutions par catégorie :



e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment concernant les désengagements sectoriels

En septembre 2021, Natixis IM International a mis en place une politique d'exclusion charbon. Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds dont Natixis IM International assure la gestion financière, c'est-à-dire les fonds NIM Solutions, et inclut le seuil suivant relatif aux activités associées : pas d'investissement dans des sociétés qui tirent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie produite à partir du charbon ou provenant de la production de charbon.

Concernant les fonds dont la gestion a été déléguée, Natixis IM International, dans le cadre de son engagement auprès de l'ensemble des délégataires de gestion, veille à ce que des politiques d'exclusion solides soient appliquées en fonction des stratégies des fonds.



Ostrum Asset Management a mis en place plusieurs politiques sectorielles et comportementales. Certaines d'entre elles sont associées à des actions d'engagement, le cas échéant :

Sectorielles : les politiques relatives aux combustibles fossiles concernant les activités non conventionnelles et/ou controversées d'exploration et de production de pétrole et de gaz et les activités dans le secteur du charbon peuvent impliquer un dialogue avec les émetteurs concernant les plans d'élimination progressive. D'autres politiques prévoient des exclusions liées au tabac et aux armes controversées.

Comportementales : Ostrum Asset Management exclut les acteurs les moins vertueux dans le cadre de sa Politique de gestion des controverses (« worst offenders »). Le processus d'engagement et d'escalade est réalisé conformément à la politique d'engagement d'Ostrum Asset Management. Ostrum Asset Management concentre son engagement sur les émetteurs placés sur la Worst Offenders Watch List, en privilégiant les émetteurs dont le niveau de gravité est relativement élevé et ceux auprès desquels Ostrum Asset Management dispose d'un effet de levier plus important.

Mirova a mis en place des normes minimales concernant plusieurs secteurs :

Sectorielles : pour les activités liées à l'énergie (combustibles fossiles et énergie nucléaire), Mirova adopte des mesures d'engagement pour renforcer les politiques climatiques des émetteurs qui, bien que répondant à des critères d'exclusion ne peuvent pas encore s'engager sur un scénario 1.5 °C au titre de l'initiative SBTi (ou équivalent). Mirova applique également des normes minimales pour différentes activités : alimentation et agriculture (huile de palme, organismes génétiquement modifiés, agrochimie), santé et addiction (tabac, alcool, cannabis, boissons sucrées, jeux d'argent), droits fondamentaux (équipements militaires et armements, divertissement pour adultes, expérimentation animale, recherche sur les cellules souches), gouvernance et conventions internationales (paradis fiscaux, régimes oppressifs, principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou principes directeurs de l'OCDE).

Comportementales : au-delà de leur implication dans des activités controversées, les entreprises identifiées par Mirova comme étant en violation grave des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont également exclues au titre de pratiques problématiques en matière de droits de l'homme, de droits du travail, d'environnement, d'éthique des affaires et de corruption.

Thematics Asset Management a mis en place une série d'exclusions sectorielles et comportementales :

Sectorielles : environnement (charbon, pétrole et gaz conventionnels, pétrole et gaz non conventionnels, autres sources de production d'électricité et déforestation). Social (armes conventionnelles, armes légères, armes controversées, tabac, organismes génétiquement modifiés et recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines).

Comportementales : les thématiques excluent également les entreprises exposées à des risques élevés assortis de perspectives négatives et/ou de graves controverses environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que les émetteurs qui ne respectent pas les normes, standards et réglementations convenus au niveau international.

5

Taxonomie européenne et combustibles fossiles



CHAPITRE 5. TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

a) Activités alignées sur la taxonomie européenne

La taxonomie européenne est un système de classification des activités considérées comme durables par l'Union européenne. Elle permet de mesurer la part des activités ou des projets de financement des entreprises alignés sur les objectifs climatiques européens. La taxonomie prend en compte 6 objectifs environnementaux pour classer les activités durables :

- i. atténuation du changement climatique,
- ii. adaptation au changement climatique,
- iii. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
- iv. transition vers une économie circulaire,
- v. prévention et contrôle de la pollution,
- vi. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour qu'une activité soit considérée comme durable, elle doit contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs de ces six objectifs, sans causer de préjudice significatif aux autres objectifs (principe intitulé « Ne pas causer de préjudice significatif »). De plus, elle doit respecter les normes sociales et les critères d'examen technique établis dans les actes délégués.

Natixis IM International publie pour la première fois ci-dessous les données de la taxonomie concernant son activité de délégation. Sur les six objectifs, l'alignement se fait principalement sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Les données montrent un alignement relativement élevé sur les activités habilitantes, mesuré par leur chiffre d'affaires. Ces entreprises permettent à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs de durabilité. De plus, il existe un alignement notable pour les activités durables, évalué par les dépenses d'investissement, ce qui indique qu'une partie des investissements contribue à la transition vers une économie durable.

En revanche, les chiffres d'alignement sont faibles pour les entreprises qui répondent aux normes relatives aux activités de transition. Ces entreprises n'ont pas d'alternative bas carbone technologiquement ou économiquement réalisable, mais elles répondent à des normes environnementales supérieures.

	Éligible	Aligné	Aligné – Activités propres	Aligné – facilitateur	Aligné – En transition
Chiffre d'affaires	12,3 %	5,9 %	2,4 %	3,2 %	0,3 %

Source: Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

	Éligible	Aligné	Aligné – Activités propres	Aligné – facilitateur	Aligné – En transition
Capex	12,6 %	6,0 %	3,5 %	2,2 %	0,3 %
Opex	8,3 %	4,0 %	1,6 %	2,1 %	0,3 %

Source: Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Note : ces résultats sont basés sur le total des actifs sous gestion des portefeuilles délégués de Natixis IM International hors liquidités et dérivés. Au 31/12/2024, cela correspond à environ 93,7 Mds €.

En outre, l'alignement sur la taxonomie européenne peut être calculé au niveau du fonds. Voici quelques exemples de données au niveau du fonds :

Taxonomie (chiffres d'affaires)	Éligibilité	Alignement
MIROVA Europe Environmental Equity	32,7 %	17,1 %
MIROVA Global Sustainable Equity	8,7 %	2,3 %
LOOMIS SAYLES Sustainable Euro Credit	16,5 %	8,1 %
OSTRUM Europe Equity	24,5 %	5,3 %
THEMATICS Climate Selection Fund	8 %	1,6 %

Source : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Taxonomie (dépenses d'investissement)	Éligibilité	Alignement
MIROVA Europe Environmental Equity	40,8 %	21,8 %
MIROVA Global Sustainable Equity	8,1 %	3,6 %
LOOMIS SAYLES Sustainable Euro Credit	19,7 %	10,6 %
OSTRUM Europe Equity	27,8 %	8,2 %
THEMATICS Climate Selection Fund	7,6 %	1,6 %

Source : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

b) Part des encours sous gestion dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Selon les normes techniques de réglementation SFDR (annexe du règlement délégué (UE) complétant le règlement (UE) 2019/2088), les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles sont celles qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution (transport, stockage et commerce compris) des combustibles fossiles. Les combustibles fossiles désignent les sources d'énergie non renouvelables à base de carbone telles que les combustibles solides, le gaz naturel et le pétrole.

Le périmètre des activités couvertes par les données ci-dessous comprend l'extraction de charbon thermique, la production et les produits/services connexes ainsi que la production de pétrole et de gaz⁶. Les activités pétrolières et gazières non conventionnelles comprennent l'exploration pétrolière et gazière arctique, l'énergie de schiste et les sables bitumineux.

Sur la base de ces calculs, l'exposition au secteur des combustibles fossiles (au 31/12/2024) des portefeuilles dont Natixis IM International est la société de gestion (activité de délégation) s'élève à 7,53 % du total des actifs sous gestion (tous types d'actifs confondus). Les expositions présentées dans ce paragraphe ont été calculées conformément à la méthodologie recommandée par l'indicateur Principal Adverse Impact 4, Annexe 1 des normes techniques de réglementation SFDR.

⁶ Elles n'incluent donc pas la production d'électricité à partir de pétrole et de gaz, ni les produits/services connexes.

Cette exposition inclut les investissements dans des sociétés actives dans les secteurs spécifiques suivants :

- Le secteur Pétrole et Gaz : 4,3 % dont 0,7 % dans des activités non conventionnelles ;
- Le secteur Charbon : 5,2 %

Autre méthode de calcul de l'exposition :

- selon une approche proportionnelle aux revenus des émetteurs exposés à ce secteur, l'exposition au secteur des combustibles fossiles des portefeuilles gérés par Natixis IM International (activité de délégation) est de 1 % (au 31/12/2024) ;
 - Le secteur Pétrole et Gaz : 0,9 %, dont 0,1 % dans des activités non conventionnelles ;
 - Le secteur Charbon : 0,07 %, dont 0,06 % provenant de la production d'électricité à partir de charbon et 0,01 % de l'extraction du charbon et autres produits/services.

(Source : Morningstar Sustainability, Natixis IM International)

Nota : ces résultats sont basés sur le total des actifs sous gestion des portefeuilles délégués de Natixis IM International hors liquidités et dérivés. Au 31/12/2024, cela correspond à environ 93,7 Mds €. Sur cette base, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 67 %.

c) Politiques liées au climat

L'exposition de Natixis IM International est limitée dans une certaine mesure par les politiques applicables aux fonds définies par les délégataires de gestion :

Charbon : par exemple, Ostrum Asset Management, Mirova et Thematics Asset Management appliquent des politiques qui limitent l'investissement dans les sociétés expansionnistes et fixent des seuils d'activité. Les politiques font également référence à la Liste mondiale de sortie du charbon d'Urgewald. Les politiques d'Ostrum Asset Management et de Mirova permettent d'évaluer la crédibilité des plans de sortie du charbon alignés sur le calendrier international de 2030 pour les pays de l'OCDE et d'ici 2040 pour les pays hors OCDE.

Pétrole et gaz : Mirova et Thematics Asset Management appliquent des politiques qui limitent l'investissement dans les sociétés expansionnistes et fixent des seuils d'activité pour les sociétés non expansionnistes.

- **Pétrole et gaz non conventionnels** : par exemple, Ostrum Asset Management applique des politiques restreignant les investissements dans des sociétés exerçant des activités pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées, comme le schiste, les sables bitumineux ou les opérations dans l'Arctique, selon des seuils d'activité définis (génération de revenus).

Services aux collectivités : Mirova prévoit également une exclusion pour les producteurs d'électricité qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires pour la production d'électricité à partir de ressources fossiles (conventionnelles et non conventionnelles).

6

Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris



CHAPITRE 6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS

a) Approches tenant compte du climat

La conférence de l'ONU sur le climat (COP21) de 2015 a marqué un tournant important dans la définition des objectifs visant à limiter le réchauffement climatique à un niveau nettement inférieur à 2 °C par rapport à ceux de l'ère préindustrielle. À ce jour, Natixis IM International n'a pas pris d'engagement à l'échelle de l'entreprise lié à une stratégie visant à s'aligner sur les objectifs de limitation de l'impact du réchauffement climatique prévus par les Accords de Paris. Natixis IM International estime qu'un tel engagement est possible au niveau de produits spécifiques, lorsque ceux-ci adoptent une stratégie ESG centrée sur la thématique « climat ». Cependant il est perçu comme plus difficile à mettre en œuvre pour l'ensemble des gammes de produits proposées par Natixis IM International, dont une grande partie est déléguée à différentes sociétés de gestion.

Parallèlement, consciente des enjeux climatiques et du rôle actif que les établissements financiers doivent jouer dans la transition énergétique, Natixis IM International s'engage à limiter le financement des entreprises dont l'activité est fortement dépendante du charbon. En ce sens, Natixis IM International continue d'encourager et de travailler avec ses délégataires de gestion pour agir sur ce sujet. De plus, Natixis IM International a pour objectif d'évaluer sa part d'exposition aux combustibles fossiles au sein de ses portefeuilles, en cohérence avec les trajectoires de réduction internationale dans le mix énergétique mondial et réaffirme son approche comme acteur de la finance durable.

Au travers de son modèle de gestion déléguée aux sociétés affiliées, Natixis IM International sélectionne et délègue sa stratégie d'investissement ainsi que ses processus de gestion. L'essentiel de la gestion financière de Natixis IM International s'effectue principalement via de fonds de fonds investis dans des fonds gérés par des sociétés affiliées de Natixis IM. Ainsi, les ambitions climat de Natixis IM International découlent de celles des entités financières à qui la ManCo délègue ses actifs ainsi que des fonds dans lesquels les fonds de fonds de Natixis IM International sont investis. La définition de ces ambitions et leur suivi constitue un des sujets abordés par Natixis IM International avec ses délégataires de gestion dans le cadre du suivi et des échanges réguliers menés tout au long de l'année. À titre d'exemple, parmi les délégataires de gestion, les analyses climat de trois sociétés affiliées sont présentées ci-dessous tandis que les politiques en matière de combustibles fossiles figurent à la fin de ce chapitre.

Ostrum Asset Management



La stratégie climat d'Ostrum Asset Management repose sur la capacité à faire des calculs et à piloter la gestion des actifs. Certains portefeuilles disposent d'indicateurs climatiques quantitatifs, comme l'empreinte carbone ou l'intensité carbone, tandis que d'autres ont des objectifs de réduction des émissions.

Mirova



Pour l'ensemble de ses investissements, Mirova vise à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2 °C définie dans les accords de Paris de 2015, et présente systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel), calculé selon une méthodologie exclusive.

Thematics Asset Management a mis en place des engagements climatiques contraignants sur différentes stratégies. Par exemple : les stratégies nommées Eau, Sécurité et Bien-être doivent surperformer leurs univers en termes d'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) scope 1 & 2. Le fonds Thematics Climate Selection, lancé en 2022, investit dans des entreprises exerçant des activités dans les domaines de l'eau, de la sécurité, du bien-être, de l'intelligence artificielle et de la robotique, et dont les souscriptions présentent un alignement en deçà des 2 °C. La stratégie doit également surperformer son indice de référence, le MSCI ACWI PAB, en termes d'indicateur de hausse implicite des températures.

Plus largement, Thematics Asset Management mesure, suit et communique également certains indicateurs tels que : les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), la hausse implicite des températures, l'éligibilité et l'alignement sur la taxonomie de l'UE.

Par ailleurs, les fonds de Natixis IM International imposent différentes exigences liées aux de labels sur la dimension climat, garantissant ainsi l'application de critères stricts à une part importante des actifs sous gestion.

Label français ISR (59 fonds – 54 % des encours totaux de Natixis IM International) :

- **Plan de transition climatique** : le gestionnaire financier doit démontrer comment les enjeux climatiques sont pris en compte par la méthodologie d'évaluation ESG, avec une attention particulière à l'analyse des plans de transition climatique, y compris en ce qui concerne leur cohérence avec les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Une solide analyse ESG évaluant le plan de transition climatique des émetteurs doit être établie, incluant l'analyse des objectifs de réduction des émissions de GES (scope 1, 2 et 3), des plans d'action mis en place ou encore les moyens financiers alloués pour les atteindre, accompagnés de principes de bonne gouvernance.
- **Exclusions** : les fonds labellisés ISR doivent exclure les émetteurs qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de la prospection, de l'extraction ou du raffinage du charbon thermique/du transport et du stockage. Les fonds labellisés ISR excluent également les entreprises qui développent de nouveaux projets pétroliers et gaziers en amont (exploration, extraction et raffinage) et de nouveaux projets liés au charbon, y compris dans l'exploration, l'extraction et le transport.
- **Engagement** : les fonds labellisés doivent produire et publier sur leur site Internet une politique d'engagement ESG robuste.
- En outre, les secteurs à fort impact climatique conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288 doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Label Towards Sustainability (13 fonds – 8,2 % des encours totaux) :

- **Investissements axés sur le thème de la durabilité** : Une part significative de l'actif total des fonds labellisés doivent contribuer à un enjeu de durabilité pré sélectionné (exemples : taxonomie de l'UE, les ODDs, la norme européenne sur les obligations vertes).
- **Exclusions** : un large éventail d'exclusions liées aux sujets climatiques doit être respecté. Avec des critères permettant de qualifier les entreprises éligibles (exemples : objectifs scientifiques, activités liées au charbon inférieures aux seuils).

Label Greenfin (5 fonds – 2,2 % des encours totaux) :

- **Activités vertes** : les fonds labellisés doivent investir une part importante de leurs actifs dans des activités qualifiées de « vertes » selon le référentiel de la taxonomie de l'UE ou des lignes directrices des Climate Bond Initiatives (CBI). La plupart de ces activités sont liées aux enjeux climatiques, comme l'énergie solaire ou éolienne, l'hydroélectricité, la gestion des déchets.
- **Exclusions** : les fonds labellisés doivent respecter les exclusions de l'indice Paris Aligned Benchmark.

b) Quantification des incidences négatives liées au climat

Pour la première fois, Natixis IM International communique des données sur les gaz à effet de serre (GES) par la métrique des émissions carbone, relatives à son portefeuille. Il s'agit là d'une étape importante vers une plus grande transparence en ce qui concerne les émissions financées, indiquant les émissions associées à l'ensemble du portefeuille, lesquelles peuvent être suivies dans le temps. Ces données viendront à leur tour appuyer les efforts déployés par Natixis IM International pour élaborer ses démarches en vue de contribuer aux objectifs climatiques mondiaux.

Entreprises

Émissions de GES PAI 1 <i>tCO_{2eq}</i>					Empreinte carbone PAI 2 <i>tCO_{2eq}/M € investis</i>		Intensité de GES des entreprises en portefeuille PAI 3 <i>tCO_{2eq}/M € de chiffre d'affaires</i>	
Scope 1	Scope 2	Scope 3	Total Scopes 1 + 2	Total Scopes 1 + 2 + 3	Total Scopes 1 + 2	Total Scopes 1 + 2 + 3	Total Scopes 1 + 2	Total Scopes 1 + 2 + 3
1 806 918	470 700	14 697 939	2 278 581	16 973 590	58	4352	106	857

(Source : Morningstar Sustainability, Natixis IM International)

CO_{2eq} = CO₂ équivalent : regroupe tous les gaz à effet de serre autres que le dioxyde de carbone (CO₂), comme le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), convertis en équivalent CO₂ sur la base de leurs valeurs respectives de potentiel de réchauffement climatique (impact d'une unité d'un gaz à effet de serre spécifique par rapport à une unité de CO₂) afin de fournir un indicateur commun consolidé.

Selon le Greenhouse Gas Protocol, les sources directes et indirectes d'émissions de gaz à effet de serre peuvent être classées selon trois périmètres :

- **Scope 1** : émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par une entreprise, par exemple chaudière sur site ou flotte de véhicules.
- **Scope 2** : émissions indirectes de GES liées à la production d'électricité achetée consommée par une entreprise. ¹⁹⁰
- **Scope 3** : émissions indirectes de GES provenant d'autres sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par une entreprise, y compris l'extraction de matières premières en amont, le transport en aval et l'utilisation de produits.

Les émissions de scope 3 sont susceptibles d'être comptabilisées deux fois, en amont et en aval de l'entreprise, et de varier d'une approche à l'autre au niveau de l'entreprise, avec pour conséquence une marge d'erreur relativement élevée. Toutefois, pour de nombreux secteurs, il s'agit de la part la plus importante des émissions et Natixis IM International estime qu'elle doit donc être communiquée, surtout si l'on tient compte des directives actuelles sur la comptabilisation des GES.

Note : ces résultats ont été obtenus à partir des données des portefeuilles délégués de Natixis IM International, hors liquidités et dérivés, correspondant à environ 93,7 milliards d'euros pour le total. Sur cette base, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 42 % pour PAI 1 et PAI 2 et de 51 % pour PAI 3.

États

Intensité carbone obligations d'Etats PAI 15 <i>tCO_{2eq}/EURM Produit intérieur brut</i>	190
---	------------

(Source : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International)

Lors de l'analyse des émissions liées aux obligations souveraines, à l'instar de l'intensité à l'échelle d'une entreprise, le résultat donne une idée de l'efficacité de la gestion des émissions par rapport au PIB. Compte tenu de l'ampleur des émissions au niveau des pays et de la diversité des contextes/situations économiques, il s'agit de l'indicateur le plus pertinent pour évaluer et comparer la performance en matière d'émissions de GES pour ce type d'actif.

Note : ce résultat a été calculé sur la base d'actifs représentant environ 5 % du total des actifs sous gestion des fonds délégués. Sur le périmètre de ces actifs souverains, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 86 %.

Température

La hausse implicite des températures (*Implied Temperature Rise*, ou ITR) est exprimée en degrés celsius (°C) et fait référence à l'estimation de la différence de température par rapport à une mesure de la température de l'ère préindustrielle (1850). Cette mesure donne une indication de la manière dont les entreprises (par extension, les portefeuilles) s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux. Cet indicateur fournit ainsi une estimation de l'alignement des entreprises (par extension du portefeuille consolidé) sur une trajectoire climatique de décarbonation basée sur différents scénarios mondiaux.

Natixis IM International publie, pour la première fois, l'alignement de son portefeuille via des données de hausse implicite des températures. Le résultat obtenu est une estimation corrélée à une hausse de la température mondiale d'ici à 2050 avec l'hypothèse d'une économie mondiale avec le même décalage, par rapport aux émissions nettes budgétisées, que les composantes du portefeuille. Il prend donc en compte l'écart d'émission de GES par rapport au budget projeté des scopes 1, 2 et 3 sur l'ensemble des actifs du portefeuille couverts. Pour être plus granulaire dans notre lecture, nous séparons notre portefeuille par nature d'actifs, actions et obligations. Ces deux sous groupes ont un résultat différent, notamment en raison de leur allocation sectorielle. Le poids alloué aux services financiers est particulièrement élevé dans le portefeuille obligataire, avec un indicateur ITR agrégé estimé à 1,9 °C. L'exposition au secteur des Technologies est, quant à elle, relativement élevée dans le portefeuille actions, avec un ITR estimé à 2,2 °C. L'exposition aux sociétés du secteur de l'Energie, bien que limitée, est plus importante dans le portefeuille actions. Dans l'ensemble, les entreprises de ce secteur affichent les ITR les plus élevés, estimés à environ 2,8 °C (selon les valeurs en portefeuille). Dans d'autres secteurs, où l'exposition est relativement similaire (exemple les biens de consommation), l'ITR des sous-jacents est plus élevé pour les actions que pour les obligations.

Périmètre du portefeuille	Hausse implicite des températures
Fonds délégués Natixis IM International au 31/12/2024	2,2 °C
Obligations d'entreprise	2,1 °C
Actions	2,3 °C

(Source : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International)

Note : ces résultats ont été obtenus à partir des données des portefeuilles délégués de Natixis IM International, hors cash et dérivés, correspondant à environ 93,7 milliards d'euros. Sur cette base, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 42 %.

c) Indices de référence EU Climate Transition et Paris Agreement Benchmark

Bien que Natixis IM International n'ait pas d'activité de création ou de gestion d'indices alignés sur les indices de référence Paris-Aligned Benchmark (PAB) ou Climate Transition Benchmark (CTB), les fonds peuvent avoir un indice spécifique désigné comme indice de référence pour déterminer s'ils sont alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'ils promeuvent. Par exemple, le fonds Thematics Climate Selection mentionné ci-dessus a désigné comme indice de référence l'indice MSCI ACWI Climate Paris Aligned.

Par ailleurs, plusieurs fonds de Natixis IM International appliquent des exclusions Paris-Aligned Benchmark (PAB). Voici quelques exemples (non exhaustifs) :

- MIROVA Europe Environmental Equity
- MIROVA Global Sustainable Equity
- THEMATICS Climate Selection Fund
- OSTRUM Climate and Social Impact Bond

7

Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité



CHAPITRE 7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS À LONG TERME EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Le concept de diversité biologique, qui peut être résumé comme désignant l'ensemble des organismes vivants et des écosystèmes dans lesquels ils vivent, englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux. De différentes manières, les activités économiques ont à la fois un impact sur le capital naturel et dépendent du capital naturel fourni par les services écosystémiques. Les services écosystémiques comprennent : l'approvisionnement en eau, la qualité de l'air et réglementations sur le climat, l'approvisionnement en nourriture et en biens, l'intégrité de l'habitat, la gestion des risques (résilience climatique)⁷.

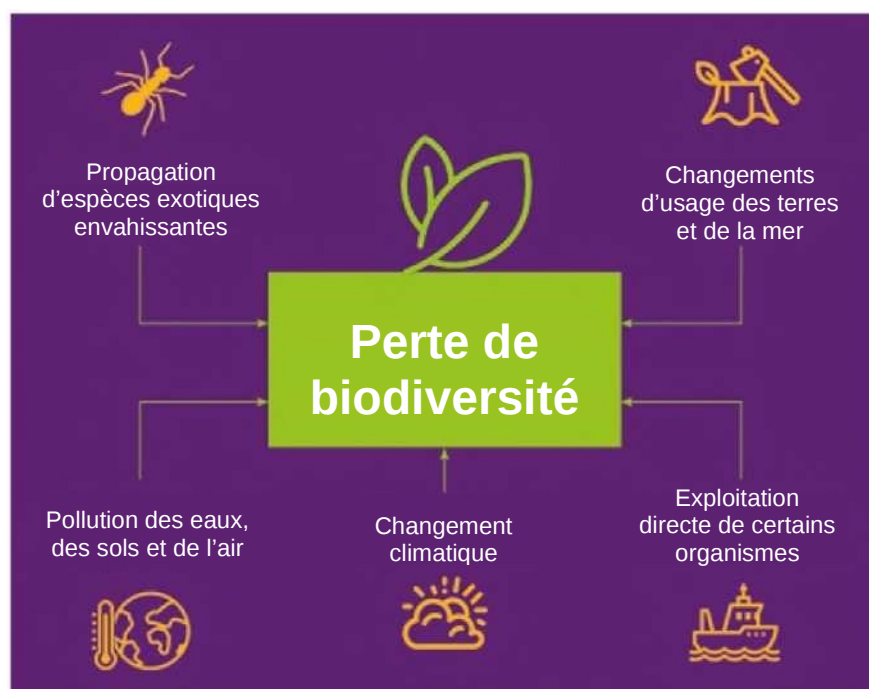
a) Contributions aux objectifs énoncés dans la Convention sur la Diversité Biologique⁸

Trois objectifs principaux ont été fixés par la Convention sur la Diversité Biologique, adoptée en 1992, et les efforts se poursuivent dans ce sens avec les engagements pris récemment à Cali (Colombie) en 2024 et à Rome (Italie) en 2025 :

- la conservation de la diversité biologique
- l'utilisation durable de ses composants
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Les critères environnementaux et sociaux appliqués dans la sélection et la gestion des risques des fonds concernés visent à contribuer à certains de ces objectifs, notamment l'utilisation durable des ressources naturelles et la limitation des incidences négatives associées aux facteurs de perte de biodiversité.

La préservation de la biodiversité revêt une importance croissante pour les acteurs économiques, que ce soient les entreprises ou les investisseurs. La perte de biodiversité est en effet une réalité qui, selon l'IPBES⁹, découle de cinq causes majeures se présentant sous forme de pressions et d'incidences primaires :



⁷ Université de Cambridge, Institute for Sustainability Leadership (2021) Handbook for Nature-related Financial Risks Key concepts and a framework for identification, disponible sur la page suivante : [CISL](#)

⁸ How the Convention on Biological Diversity promotes nature and human well-being, disponible sur la page suivante : [CBD](#).

⁹ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organisme intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour l'homme, ainsi que des outils et des méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales.

Concernant les critères de biodiversité, les activités de délégation de Natixis IM International restent basées sur les approches des délégataires de gestion. Ces approches sont présentées ci-dessous. Concernant NIM Solutions, aucune ambition biodiversité autre que celle résultant de sa politique d'exclusion du charbon n'a été mise en œuvre.



Ostrum Asset Management prend en compte des critères liés à la biodiversité à travers ses politiques d'exclusion sectorielles (charbon par exemple) et normatives (prise en compte des infractions au Pacte mondial de l'ONU), ses engagements et son analyse fondamentale des émetteurs. Ostrum Asset Management a également pris un certain nombre d'engagements en matière de biodiversité :

- plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité sont intégrés dans la notation utilisée pour évaluer les émetteurs ;
- parmi les PAIs pris en compte par Ostrum Asset Management figurent les émissions de GES, les zones sensibles à la biodiversité, l'eau et les déchets.

Par ailleurs, Ostrum a calculé l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. La méthodologie utilisée est basée sur un indicateur : MSA par km² (défini dans la section suivante)².

- lorsque l'équipe d'analystes « obligations durables » évalue un instrument, elle cartographie systématiquement les projets financés (« Use of Proceeds »), sur des thématiques durables dont la biodiversité. Ces thématiques Le reboisement, l'atténuation des dommages causés aux forêts par les tempêtes ou la sécheresse, la protection des zones et le soutien au développement des habitats naturels en sont des exemples.



Mirova applique une politique de normes minimales, afin d'éviter le financement d'activités fortement préjudiciables à la biodiversité, limitant l'investissement dans les entreprises dont les pratiques sont jugées incompatibles avec les objectifs de préservation de la nature, sans intention crédible de transition. Voici des exemples d'activités visées par les normes relatives à la biodiversité :

- activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles et les écosystèmes à haute valeur de conservation sans politiques ou mesures convaincantes pour atténuer les risques.
- matières premières agricoles liées à la déforestation issue d'entreprises sans engagements ni processus « zéro déforestation ».
- entreprises de pêche ou d'aquaculture sans engagements quant à l'interdiction de certaines pratiques à haut risque pour les écosystèmes marins.



Thematics Asset Management intègre la biodiversité tout au long du processus d'investissement à différentes étapes :

- prise en compte de critères liés à la nature dans la sélection des titres, y compris la résilience au changement climatique, la gestion des déchets et des effluents, ainsi que l'impact environnemental des produits et services
- exclusions liées à la déforestation : Thematics Asset Management applique une politique excluant les producteurs et négociants de matières premières agricoles qui ont contribué par le passé, ou qui présentent un risque significatif de contribuer, à la déforestation, à l'accaparement des terres et aux violations des droits humains. Il s'agit notamment des entreprises qui produisent et commercialisent de l'huile de palme, du papier/de la pâte à papier, du caoutchouc, du bois, du bétail et du soja.

Par ailleurs, plusieurs fonds de Natixis IM International investissent dans des obligations vertes. Ces obligations ont un impact environnemental positif dans la mesure où elles financent des projets liés à la transition écologique, contribuant à réduire les pressions. La qualification d'une obligation verte est le résultat d'un processus d'analyse interne par le gestionnaire financier basé sur des critères précis, qui peuvent être dérivés à la fois des Green Bonds Principles et des Social Bonds Principles tels que définis par l'ICMA (International Capital Market Association).

Par exemple, MIROVA Global Green Bond Fund (1,38 milliard d'euros d'encours au 31/12/2024) : la société de gestion utilise des critères pour évaluer le financement ou le refinancement de projets présentant des avantages environnementaux/sociaux. Afin d'atteindre un niveau élevé d'impact environnemental, le Gestionnaire financier applique une méthodologie pour sélectionner les obligations vertes ayant un impact positif suffisant et exclure les émissions ayant un impact négligeable ou négatif.

b) Analyse de la contribution de Natixis IM International à la réduction des pressions et incidences primaires sur la biodiversité

Natixis IM International a réalisé une analyse de l'ensemble de ses fonds afin d'obtenir des données relatives à son empreinte biodiversité. L'analyse a été basée sur une couverture d'environ 45 milliards d'euros d'actifs sous gestion (correspondant à un taux de couverture de 48 % du portefeuille total pour la gestion déléguée).

L'un des indicateurs utilisés est l'**Abondance moyenne des espèces (MSA)** : il mesure l'abondance des espèces par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé et interprète tout impact potentiel par le biais de six facteurs : le changement climatique, l'utilisation des terres, la fragmentation, la chasse, les dépôts d'azote et les perturbations routières. L'unité de mesure **MSA.km²**, dans laquelle la valeur MSA associée à une pression spécifique à l'entreprise est multipliée par la taille de l'empreinte spatiale de l'entreprise dans l'écosystème local concerné, permet de quantifier l'impact que peut avoir une entreprise sur la perte de biodiversité dans un espace défini (surface).

Au 31/12/2024, le MSA.km² par million d'euros investi est estimé à (–) 0,0013. Cela signifie que pour **€ 1 million** investi, environ **1 300 m²** sont artificialisés, entraînant un état perturbé de l'écosystème.

Formule :

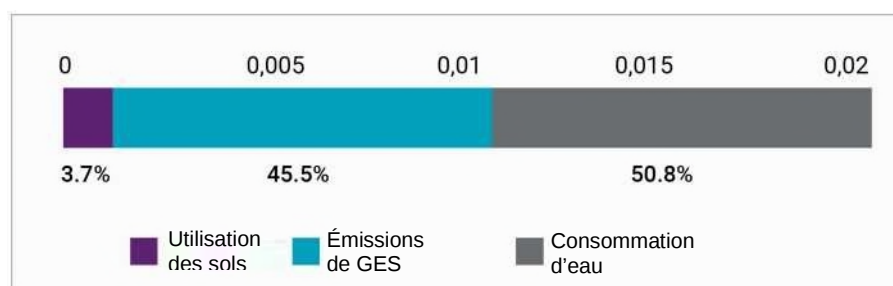
$$\frac{\sum_i^n \left[\frac{\text{Valeur de la position } i \text{ (M €)}}{\text{Valeur d'entreprise de l'émetteur } i \text{ (M €)}} * \text{MSA km}^2 \right]}{\sum \text{Valeur de la position } i \text{ (M €)}}$$

Un autre indicateur utilisé dans l'analyse de Natixis IM International est la mesure **PDF** (**Potentially Disappeared Fraction of Species**) qui indique la part de responsabilité qu'exerce une entreprise à l'extinction des espèces dans le monde en raison des pressions qui peuvent être provoquées ou directement causées par l'entreprise. Ces pressions peuvent être associées à l'utilisation des sols, aux émissions GES, à la consommation d'eau ou encore aux émissions toxiques rejetées dans le sol, l'eau ou l'air. Une fois identifiées, ces pressions peuvent être modélisées au moyen d'analyses du cycle de vie et de facteurs d'impact sous-jacents en tenant compte des modifications qu'elles engendrent sur l'état de la nature et les conditions des écosystèmes terrestres, d'eau douce ou marins. Dans l'analyse de Natixis IM International, l'indicateur PDF est calculé pour les catégories de pression suivantes : utilisation des sols, émissions de GES et consommation d'eau.

Au 31/12/2024, l'indicateur mesurant les **espèces menacées de disparition (PDF)** lié aux portefeuilles dont Natixis IM International a la responsabilité est estimé à **0,02 PDF/M € investi¹**. Ce résultat met en évidence la contribution des entreprises à une potentielle extinction irréversible d'espèces au niveau mondial liée à l'utilisation des sols, aux émissions de GES et à la consommation d'eau.

¹ mis à l'échelle de 10⁸ pour une meilleure lisibilité

Contribution au PDF basée sur l'utilisation des sols, les émissions de GES et la consommation d'eau



► Par une analyse plus granulaire, nous constatons :

- les émissions de GES et la consommation d'eau sont les principaux facteurs contribuant au PDF, avec des parts respectives de 45,5 % et 50,8 % du PDF total
- En revanche, l'utilisation des terres a un impact relativement faible, ne représentant que 3,7 % du PDF total.

Note : tous les résultats liés à la biodiversité ont été obtenus à partir des données des portefeuilles délégués de Natixis IM International, hors liquidités et dérivés, correspondant à environ 93,7 milliards d'euros. Sur cette base, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 48 %.

8

Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques





CHAPITRE 8. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

a) Processus d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques, et manière dont les risques sont intégrés dans le cadre conventionnel de gestion des risques de Natixis IM International

Cadre de gestion des risques de durabilité

Le référentiel des risques de durabilité est une des composantes du dispositif global de gestion des risques de Natixis IM International. À ce titre, les risques de durabilité, comme les autres types de risques, sont revus et discutés au sein du comité de surveillance des risques d'investissement qui réunit parmi ses participants les membres des équipes Risques et Finance Durable de Natixis IM International, ainsi que son directeur général. Dans le contexte du cadre ESG/risque de durabilité, une approche basée sur les risques a été adoptée pour évaluer l'exposition aux risques de durabilité, se focalisant sur les acteurs présentant les plus mauvais résultats par thématiques et qui par modélisation, génèrent ainsi des risques d'impacts financiers.

Pour Natixis IM International, en sa qualité de société de gestion d'actifs, le mécanisme par lequel les risques de durabilité se manifestent, est à travers la performance financière des portefeuilles. Celle-ci est intrinsèquement liée aux actifs sous-jacents et peut entraîner différents changements comme une évolution des commissions, des gains, comme avoir des conséquences potentielles en termes de risques de réputation (et un mécontentement client)¹⁰.

b) Description des principaux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pris en compte et analysés

En 2024, les équipes Risques de Natixis IM International ont utilisé plusieurs sources de données, dont StatPro ECPI, Morningstar Sustainalytics, S&P Trucost et MSCI. L'approche des équipes Risques de Natixis IM International est d'assurer un pilotage de l'exposition des fonds aux risques de durabilité. Afin d'évaluer le risque de durabilité, Natixis IM International a défini un ensemble d'indicateurs de risques associés à des thématiques clés (cf. graphique ci-dessous), qu'elle considère comme pouvant avoir un impact financier sur la valeur des investissements. La matérialité de ces risques est fonction des activités économiques et de la diversification (présence) géographique, et peut, par conséquent, différer d'un fonds à l'autre, compte tenu de la diversification du portefeuille de Natixis IM International. Certains risques sont liés à des incidents tels que des violations des normes internationales, tandis que d'autres peuvent avoir une tendance et une perspective à plus long terme. Les seuils fixés sur certains indicateurs et leur combinaison peuvent déclencher des discussions avec les gérants de portefeuille afin d'évaluer le risque identifié et de décider de la nécessité éventuelle de prendre des mesures appropriées.

En ce qui concerne la double matérialité, les impacts financiers sur les sociétés en portefeuille et les externalités de ces sociétés sont étroitement liés. Les externalités d'une entreprise, c'est-à-dire les principales incidences négatives, contribueront à l'échelle locale ou globale à des pressions sur l'environnement et la société (comme par exemple, la pollution et l'utilisation des sols). Bien que leur vulnérabilité aux risques soit variable et que celle-ci ne soit pas systématiquement corrélée à leurs impacts directs, les entreprises seront, dans de nombreux cas, touchées par les pressions auxquelles elles participent (par exemple, les émissions GES et les risques liés au changement climatique). Une entreprise émettrice de CO₂ en grande quantité peut également être exposée à des risques physiques et de transition.

¹⁰ Autorité bancaire européenne, Rapport 2021 sur la gestion et la surveillance des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, disponible sur la page suivante : [EBA](#)

Cartographie des risques de durabilité¹¹

CATÉGORIE GÉNÉRALE DE RISQUE	ESG	FACTEURS DE RISQUE	TRANSMISSION DU RISQUE	RISQUES/IMPACTS FINANCIERS AU NIVEAU DE L'ENTREPRISE EN PORTEFEUILLE	EXEMPLES DE TYPES D'INDICATEURS GÉNÉRAUX
Risque physique – exposition aux conséquences physiques de facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité	E	• Aigus (événements incluant les conditions météorologiques extrêmes, p. ex., inondations ou ouragans) • Chroniques (résultant de changements à plus long terme du climat et des écosystèmes) : p.ex. réduction de l'approvisionnement en eau, hausse des températures, niveau des mers	• Accès réduit aux ressources • Réduction de la production/des rendements • Dommages aux biens • Activité perturbée/interrompue	• Risque de crédit : risque accru de défaut – baisse de notation • Risque de marché : baisse de valeur des actifs – dépréciation/volatilité • Opérationnel/métier : activité suspendue – coûts et perte de revenus, impact sur la marge d'exploitation	• Risque relatif : notations ESG • Risque prospectif et impact financier, indicateurs climatiques (Climate Value at Risk)
		• Politique publique : par exemple, restriction sur un produit, activité, zone/objectifs, seuils, taxe (par ex., taxe carbone), diligence raisonnable • Comportement du marché / optimisme des consommateurs • Évolutions technologiques • Risques de réputation	• Activités perturbées • Augmentation des coûts : dépenses d'exploitation (forte intensité de carbone confrontée à la taxe carbone/aux coûts de mise en conformité,...) • Besoin de transformation : dépenses d'investissement (produit/service obsolète,...)	• Risque opérationnel/commercial : augmentation des coûts, réduction des bénéfices • Risque de marché : produit ou activité qui n'est plus demandé – alternatives plus adaptée, perte de valeur des actifs (échoués) • Risque de crédit : fonds de roulement insuffisant • Risque de liquidité : hausse des coûts de financement	• Risque relatif : notations ESG, exposition sectorielle (énergies fossiles), carbone • Incidents : controverses ESG et respect des normes internationales • Risque relatif prospectif : climat (hausse implicite des températures, actifs échoués,...)
		• Environnement : pollution • Social : violation des droits de l'homme • Gouvernance : mauvaise application des codes de conduite des entreprises	• Frais juridiques/administratifs/d'assurance • Amendes • Dommages-intérêts/indemnités • Atteinte ultérieure à la réputation	• Opérationnel/commercial : coûts des litiges • Risque de marché : baisse du cours des actions	• Risque relatif : notations ESG, exposition sectorielle (p. ex., combustibles fossiles, y compris non conventionnels, tabac) • Incidents : controverses ESG et respect des normes internationales
Risque lié à la responsabilité litige réputation	ESG				

¹¹ Liens entre les incidents/tendances ESG et les impacts financiers dans la documentation, notamment : Autorité bancaire européenne (2021) « Rapport sur la gestion et la surveillance des risques ESG pour les établissements de crédit et les entreprises d'investissement » et University of Cambridge, Institute for Sustainability Leadership (2021) « Handbook for Nature-related Financial Risks Key concepts and a framework for identification »



Les indicateurs de risque de durabilité, qui peuvent être calculés quotidiennement si nécessaire, permettent de définir un indicateur global de l'évaluation du risque de durabilité. Dans le cadre de la gestion déléguée, différents indicateurs disponibles sur le risque ESG et différents fournisseurs ont été déployés. Certains points de données, tels que la hausse implicite des températures, sont de nature prospective. D'autres indicateurs sont basés sur des données historiques.

Une attention particulière est portée aux risques climatiques en 2024 sur le périmètre des fonds délégués.

Risque physique

Natixis IM International prend en compte le risque physique au niveau des actifs en incluant sept sous-indicateurs (stress hydrique, élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur, vagues de froid, ouragans, incendies de forêt, risques d'inondations fluviales et côtières) selon trois scénarios de changement climatique (faible, moyen et élevé) et à différents horizons temporels. Le risque physique, tel que défini par Natixis IM International, est divisé entre aigu et chronique. Le risque physique peut être qualifié d'aigu lorsqu'il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes. Il est qualifié de chronique lorsqu'il résulte de changements progressifs, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la rareté des ressources.

Natixis IM International a décidé d'utiliser et de suivre un pourcentage d'actifs présentant une sensibilité élevée aux risques physiques. Le score de sensibilité reflète la sensibilité attendue de chaque entreprise à chaque indicateur de risque physique, sur la base de données propres à l'entreprise. Ce score de sensibilité a été calculé sur la base de l'intensité d'un indicateur S&P Global Trucost pertinent pour le risque physique concerné.

Risque de transition

Concernant les risques de transition, Natixis IM International a examiné trois indicateurs:

- L'alignement des températures sur l'Accord de Paris, avec un ensemble d'outils prospectifs visant à quantifier et suivre la transition énergétique vers une économie bas carbone. Natixis IM International a décidé d'examiner le pourcentage d'actifs dont la température nette est supérieure à 3 °C. Pour les risques liés au changement climatique et la trajectoire d'alignement sur l'Accord de Paris, Natixis IM International a utilisé les informations et méthodologies fournies par ses fournisseurs de données. Celles-ci suivent une des deux approches, soit la prise en compte des émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée (GEVA) ou l'approche sectorielle de décarbonation (SDA) afin d'évaluer l'alignement des scénarios.
- La modélisation de la part des actifs potentiellement échoués : mesure l'exposition des portefeuilles aux actifs échoués sur la base de l'intensité carbone, du mix énergétique de l'émetteur et de l'impact d'une production énergétique à coûts élevés. Cet indicateur permet de recenser les émetteurs pour lesquels des émissions et des implications financières pourraient survenir si les réserves de combustibles fossiles devenaient inaccessibles/dépréciées. Cet indicateur permet d'identifier les émetteurs qui pourraient subir des pertes financières si les réserves (propres ou du marché) de combustibles fossiles devenaient inexploitable ou subissaient une forte augmentation à l'achat.
- Le risque carbone : ce score indique le risque matériel global auquel une entreprise est confrontée du fait de la transition vers une économie bas carbone, compte tenu de ses propres opérations, produits, services et cadre de gestion. Le score de risque carbone donne un score compris entre 0 et 100 et diffère selon 5 niveaux de risque : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère. Certaines entreprises l'ont, à ce jour, formalisé avec l'utilisation d'un prix carbone interne.

Natixis IM International a décidé de suivre le pourcentage d'actifs classés en risque élevé et sévère. À l'issue de l'analyse de ces différents indicateurs, des recommandations, discutées entre l'équipe Risque et Finance durable peuvent être formalisées.

Note : l'organisation et l'environnement internes de l'équipe Risque évoluent en 2025 suite au transfert de l'activité Fonds de fonds de NIM Solutions vers Vega IS ; les changements peuvent également affecter les analyses spécifiques menées.

Analyse de scénarios – Climate Value at Risk (VaR Climat)

	Scénario 1 1,5 °C NGFS désordonné	Scénario 2 3 °C NGFS CDN
VaR Climat transition (Scopes 1, 2, 3)	-10,8 %	-3 %
VaR Climat physique Agressive	-1,1 %	-2,3 %
Descriptions de certaines variables atteintes	• Le scénario désordonné implique une transition retardée avec une accélération de la décarbonation à partir de 2030. • Les émissions de GES diminuent d'environ 7 % par an entre 2020 et 2030, de près de 11 % par an entre 2020 et 2050 (décarbonation accélérée) • Les énergies renouvelables représentent la grande majorité du mix énergétique d'ici à 2030. • Les combustibles bas carbone représentent la moitié des énergies consommées dans les transports d'ici à 2050. • Le prix du carbone passe de plus de 250 USD/tCO₂ en 2030 à près de 800 USD/tCO₂ d'ici à 2050.	• Prise en compte des contributions déterminées au niveau national (CDN), c'est-à-dire des engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. • Les CDN pris en compte entraînent une hausse de 2,6 °C de la température par rapport aux niveaux préindustriels. • Les émissions de GES ne diminuent d'environ 1 % par an jusqu'en 2050. • Part d'énergies renouvelables et fossiles à l'équilibre d'ici à 2030. • Combustibles bas carbone représentent une faible part du total d'ici à 2050. • Le prix du carbone est plafonné à moins de 50 USD/tCO₂ d'ici à 2050.

(Source : MSCI ESG Research, Natixis IM International)

Pour les besoins des analyses générales de scénarios, deux scénarios REMIND (Regional Model of Investments and Development) du réseau NGFS (Network for Greening the Financial System) ont été sélectionnés afin de mieux comprendre la Value at Risk au niveau du portefeuille associé aux risques de transition et aux risques physiques, ainsi que les différences entre les effets des changements de variables en fonction des hypothèses. Les chiffres de VaR correspondent à une réduction estimée de la valorisation des encours totaux des portefeuilles.

Les scénarios NGFS, bien que basés sur les ressources disponibles, peuvent ne pas capturer toute l'étendue du risque physique potentiel, laquelle pourrait être révélée par d'autres modèles.

Note : tous les résultats liés à la VaR Climat ont été obtenus à partir des données des portefeuilles délégués de Natixis IM International, hors liquidités et dérivés, correspondant à environ 93,7 milliards d'euros. Sur cette base, Natixis IM International obtient un taux de couverture de 49 %.



c) Plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques de qualité environnementale, sociale ou de gouvernance considérés

Contraintes d'investissement

Natixis IM International a mis en place un dispositif de gestion des contraintes d'investissement qui comprend, entre autres procédures, une vérification des contraintes d'investissement définies dans les annexes précontractuelles SFDR.

Lors du lancement d'un nouveau produit, ces contraintes d'investissement sont définies dans les systèmes internes :

Gestion déléguée : les contraintes ESG mentionnées dans le prospectus sont paramétrées et suivies par les délégataires. Elles sont en outre validées et suivies par Natixis IM International.

Gestion financière : les contraintes ESG mentionnées dans le prospectus sont paramétrées et suivies par Natixis IM International au même titre que les autres types de contraintes d'investissement.

La politique de gestion des risques en matière de durabilité est revue périodiquement et mise à jour le cas échéant.

La définition de l'impact financier quantitatif des principaux risques de durabilité présuppose de disposer d'un modèle fondé sur des méthodes de calcul éprouvées. Or, ce type de modèle est néanmoins encore à un stade émergent et les travaux sur le marché n'ont pas encore abouti à des pratiques bien établies. Par ailleurs, Natixis IM International considère que le niveau de confiance dans les données actuellement disponibles n'est pas encore adéquat pour cartographier les risques ESG avec le niveau de granularité requis.

Enfin, s'agissant de la caractérisation, de la segmentation et de l'indication des secteurs économiques et des zones géographiques concernés par ces risques, ainsi que d'un éventuel plan d'action, Natixis IM International considère que le niveau de confiance dans les données actuellement disponibles n'est pas encore suffisant pour établir une cartographie avec le niveau de granularité requis.

9

Amélioration continue





CHAPITRE 9. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

Objectifs quantitatifs

Globalement, à travers l'analyse des données accessibles tant au niveau des entités que des fonds, Natixis IM International a renforcé sa compréhension des externalités, des risques et des opportunités. Toutefois, elle n'a pas encore atteint le stade de la fixation d'objectifs quantitatifs compte tenu de la difficulté à mettre en œuvre une telle approche sur une gamme de produits diversifiée, notamment lorsque la gestion est déléguée à d'autres gérants spécialisés, activité principale à partir de 2025.

À ce stade, il n'a pas été possible de déterminer de calendrier précis pour ces développements.

a) Alignement sur l'Accord de Paris

À ce jour, Natixis IM International n'a pas encore fixé d'objectifs quantitatifs de réduction des émissions à l'horizon 2030 pour les raisons décrites ci-dessus.

En revanche, Natixis IM International continuera, en partenariat avec ses délégataires de gestion, à développer des produits prenant en compte les enjeux climatiques dans les stratégies d'investissement, que la thématique soit l'un des nombreux sujets abordés ou le cœur de cible, ce qui élargira son offre sur cette thématique. En outre, l'objectif moyen serait d'élaborer des normes minimales pour tous les fonds axés sur le climat.

Natixis IM International a également pour objectif à moyen terme de mettre en place des politiques énergies fossiles applicables à l'ensemble des fonds dont elle est ManCo.

b) Alignement sur les objectifs à long terme liés à la biodiversité

À ce jour, Natixis IM International n'a pas encore fixé d'objectifs quantitatifs à l'horizon 2030 dans le cadre de sa stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme en matière de biodiversité pour les raisons décrites ci-dessus.

Un objectif à moyen terme est de développer un engagement qui s'applique à l'ensemble des fonds de Natixis IM International focalisés sur les critères biodiversité. L'accès aux données pertinentes, avec lesquelles Natixis IM International a commencé à se familiariser, est l'un des principaux outils de développement.

Annexe

- 1. Listes des produits classés
Articles 8 et 9 selon le règlement
SFDR et identification des labels
au 31/12/2024**
- 2. Note méthodologique**

Annexe 1 – Produits articles 8 & 9 et identification des labels au 31/12/2024

Gestion déléguée :

Liste des fonds Article 8 SFDR et leurs labels :

Nom du portefeuille	Labels au 31/12/2024
CLIENT INTERNATIONAL	
CLIENT 1 ACTIONS FRANCE	
CLIENT 2 SRI OBLI EURO	
CLIENT 3 SRI OBLI MOYEN TERME	
CLIENT 4 CORPORATE DEBT 2022	
FRUCTI FLEXIBLE 100	
HARRIS ASSOCIATES U.S. VALUE EQUITY FUND	
HARRIS ASSOCIATES GLOBAL EQUITY FUND	
LE LIVRET PORTEFEUILLE	
LOOMIS SAYLES ASIA BOND PLUS FUND	
LOOMIS SAYLES EURO CREDIT FUND	
LOOMIS SAYLES EURO HIGH YIELD FUND	
LOOMIS SAYLES GLOBAL CREDIT FUND	
LOOMIS SAYLES GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY FUND	
LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH EQUITY FUND	
LOOMIS SAYLES GLOBAL MULTI ASSET INCOME FUND	
LOOMIS SAYLES GLOBAL OPPORTUNISTIC BOND FUND	
LOOMIS SAYLES SHORT TERM EMERGING MARKETS BOND FUND	
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE EURO CREDIT FUND	ISR
LOOMIS SAYLES SUSTAINABLE GLOBAL CORPORATE BOND FUND	
LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND	
CLIENT 5 – LOOMIS SAYLES EURO ABS IG	
CLIENT 6 – LOOMIS SAYLES EURO ABS OPPORTUNITIES	
NATIXIS ASIA EQUITY FUND	
NATIXIS IM SOLUTIONS EMERGING IG 1	
NATIXIS PACIFIC RIM EQUITY FUND	
NATIXIS SOLUTIONS PROTECT 75	
OSSIAM ESG LOW CARBON SHILLER BARCLAYS CAPE® US FUND	
OSTRUM EURO HIGH INCOME	
OSTRUM EURO INFLATION	
OSTRUM FIXED INCOME MULTI STRATEGIES	
OSTRUM GLOBAL INFLATION FUND	

OSTRUM SHORT TERM GLOBAL HIGH INCOME FUND	ISR
OSTRUM SRI CASH	ISR
OSTRUM CASH A1P1	ISR
OSTRUM SRI CASH PLUS	ISR
OSTRUM SRI CREDIT 12M	ISR
OSTRUM SRI CREDIT 6M	ISR
OSTRUM SRI CREDIT EURO	
OSTRUM SRI CREDIT EURO 1-3	ISR
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION	ISR
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS	ISR
OSTRUM SRI CROSSOVER	
OSTRUM CROSSOVER 2026	ISR
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE	ISR
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3	ISR
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5	ISR
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7	
OSTRUM SRI EURO HIGH DIVIDEND EQUITY	ISR
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY	ISR
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	ISR
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY	ISR
OSTRUM SRI EUROPE MINVOL EQUITY	
OSTRUM SRI GLOBAL MINVOL EQUITY	ISR
OSTRUM SRI GLOBAL SUBORDINATED DEBT	ISR
OSTRUM SRI MONEY	ISR
OSTRUM SRI MONEY 6M	ISR
OSTRUM SRI MONEY PLUS	
OSTRUM SRI TOTAL RETURN CONSERVATIVE	
OSTRUM SRI TOTAL RETURN DYNAMIC	ISR
OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN	ISR
OSTRUM SRI US EQUITY	
OSTRUM TOTAL RETURN CREDIT	ISR
THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND	ISR
THEMATICS CLIMATE SELECTION FUND	ISR
THEMATICS EUROPE SELECTION	ISR
THEMATICS META FUND	ISR
THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND	
VAUGHAN NELSON GLOBAL SMID CAP EQUITY FUND	
VAUGHAN NELSON U.S. SELECT EQUITY FUND	
WCM SELECT GLOBAL GROWTH EQUITY FUND	

Liste des fonds Article 9 SFDR et leurs labels :

Nom du portefeuille	Labels au 31/12/2024
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE	ISR ; Finansol
CLIENT 7 ACTIONS TRANSITION BIODIVERSITE	ISR
MIROVA ACTIONS EURO	ISR
MIROVA ACTIONS EUROPE	ISR
MIROVA ACTIONS MONDE	ISR
MIROVA BIODIVERSITY EQUITY	
MIROVA CLIMATE EQUITY	ISR ; Greefin ; Towards Sustainability
MIROVA DEFENSIVE ALLOCATION	
MIROVA EMPLOI FRANCE	ISR ; Finansol
MIROVA EQUITY EUROPE CLIMATE OPPORTUNITY FUND	
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA EURO HIGH YIELD SUSTAINABLE BOND FUND	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY	ISR ; Greefin ; Towards Sustainability
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT	ISR ; Greefin
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND	ISR
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY	ISR
MIROVA FUTURE OF FOOD FUND	
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND	ISR ; Greefin ; Towards Sustainability
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT	
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY	ISR ; Towards Sustainability
MIROVA OBLI EURO	ISR
MIROVA US SUSTAINABLE EQUITY	ISR
MIROVA WOMEN LEADERS AND DIVERSITY EQUITY	ISR ; Towards Sustainability
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	ISR ; Greefin
THEMATICS HEALTH FUND	ISR
THEMATICS SAFETY FUND	ISR ; Towards Sustainability
THEMATICS WATER FUND	ISR ; Towards Sustainability
THEMATICS WELLNESS FUND	Towards Sustainability

Gestion financière :

Liste des fonds Article 8 SFDR et leurs labels :

Nom des portefeuilles	Labels au 31/12/2024
CLIENT 8 ISR	
CLIENT 9 EQUILIBRE	
AVENIR ACTIONS EUROPE	
AVENIR ACTIONS LONG TERME	
AVENIR ACTIONS MONDE	
AVENIR DYNAMIQUE	
AVENIR EQUILIBRE	
AVENIR MIXTE SOLIDAIRE	
AVENIR MONETAIRE	
AVENIR OBLIGATAIRE	
AVENIR OBLIGATIONS LONG TERME	
AVENIR PATRIMONIAL	
AVENIR RENDEMENT	
AVENIR RETRAITE 2020-2024	
AVENIR RETRAITE 2025-2029	
AVENIR RETRAITE 2030-2034	
AVENIR RETRAITE 2035-2039	
AVENIR RETRAITE 2040-2044	
AVENIR RETRAITE 2045-2049	
AVENIR RETRAITE 2050-2054	
AVENIR RETRAITE 2055-2059	
AVENIR RETRAITE 2060-2064	
CLIENT 10 ISR DIVERSIFIE SOLIDAIRE	
CLIENT 11 ISR DYNAMIQUE CLIMAT	
CLIENT 12 ISR DYNAMIQUE EURO	
CLIENT 13 ISR DYNAMIQUE MONDE	
CLIENT 14 ISR EQUILIBRE	
CLIENT 15 ISR EQUILIBRE PLANETE	
CLIENT 16 ISR MONETAIRE	CIES
CLIENT 17 PETROLE CHIMIE MONETAIRE	
CLIENT 18 ASSUR-UNIVERS	
CLIENT 19 96	
CLIENT 20 DIVERSIFIE ISR	
CLIENT 21 SALARIES FLEXIBLE ISR	
CLIENT 22 SALARIES OFFENSIF	
CLIENT 23 SYSTEMES ISR DYNAMIQUE	
CLIENT 24 SYSTEMES ISR EQUILIBRE	
DNCA OBLIG MONDE	

CLIENT 25 TRANSITOIRE TAUX COURTS	
CLIENT 26 1 OBLIGATAIRE	
CLIENT 27 2 DIVERSIFIE	
CLIENT 28 MIXTE ISR	
EXPERTISE ESG DYNAMIQUE	
EXPERTISE ESG EQUILIBRE	
EXPERTISE ESG RENDEMENT	
FC CLIENT 29	
FCPE DNCA CENTIFOLIA	
FCPE CLIENT 30 MONETAIRES EURO	
CLIENT 31 ACTIONS EUROPE ISR	
CLIENT 32 ACTIONS	
CLIENT 33 DIVERSIFIE ACTIONS	
CLIENT 34 DIVERSIFIE OBLIGATIONS	
CLIENT 35 ISR	
CLIENT 36	
HP INDICIEL ACTIONS EURO	
IMPACT ISR MONETAIRE	CIES
CLIENT 37 CROISSANCE	
CLIENT 38 EQUILIBRE ET SOLIDAIRE	
CLIENT 39 PARTICIPATION ISR	
NATIXIS ES MONETAIRE	ISR
NATIXIS ESG CONSERVATIVE FUND	ISR
NATIXIS ESG DYNAMIC FUND	ISR
NATIXIS ESG MODERATE FUND	ISR
NATIXIS ESG PEA	ISR
NATIXIS HORIZON 2020-2024	
NATIXIS HORIZON 2025-2029	
NATIXIS HORIZON 2030-2034	
NATIXIS HORIZON 2035-2039	
NATIXIS HORIZON 2040-2044	
NATIXIS HORIZON 2045-2049	
NATIXIS HORIZON 2050-2054	
NATIXIS HORIZON 2055-2059	
NATIXIS HORIZON 2060-2064	
NATIXIS CLIENT 40 RETRAITE	
OFFENSIF ISR CLIENT 41 EXPANSION	
CLIENT 42 DYNAMIQUE	
SELECTION DNCA ACTIONS EURO PME	
SELECTION DNCA EVOLUTIF ISR	
SELECTION DNCA SERENITE PLUS	
SELECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS	
SELECTION OSTRUM ASSET MANAGEMENT ACTIONS	

EUROPE ISR	
SELECTION VEGA EURO RENDEMENT ISR	
CLIENT 43 DIVERSIFIE ET SOLIDAIRE	
CLIENT 44 ISR ACTIONS EURO	
CLIENT 45 ISR MONETAIRE	CIES
CLIENT 46 OBLIGATIONS	
UNIVERS CLIENT 47 1	

Liste des fonds Article 9 SFDR et leurs labels :

Nom du portefeuille	Labels au 31/12/2024
ACTIONS MONDE DES SALARIES CLIENT 46 ISR	
CLIENT 48 ISR ACTIONS EUROPE	CIES
CLIENT 49 ISR CROISSANCE	CIES
CLIENT 50 ISR MIXTE SOLIDAIRE	CIES ; Finansol
CLIENT 51 ISR OBLIG EURO	CIES
CLIENT 52 ISR RENDEMENT	CIES
CLIENT 53 PETROLE CHIMIE OBLIGATAIRE	
CLIENT 54 EQUILIBRE SOLIDAIRE	Finansol
CLIENT 55 DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT	
CLIENT 56 OBLIGATIONS ISR	
CLIENT 57 OBLIGATIONS (OPTION F)	
CLIENT 58 EQUILIBRE SOLIDAIRE	
IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE	Finansol ; France Relance ; CIES
IMPACT ISR DYNAMIQUE	CIES
IMPACT ISR EQUILIBRE	CIES
IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE	CIES
IMPACT ISR OBLIG EURO	CIES
IMPACT ISR PERFORMANCE	CIES
IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE	CIES ; Finansol
IMPACT SOLIDAIRE CLIENT 59	
MIROVA GREEN IMPACT PRIVATE EQUITY	
CLIENT 60 DIVERSIFIE OBLIGATAIRE ISR	
CLIENT 61 RETRAITE ACTIONS ISR	
CLIENT 62 RETRAITE OBLIGATIONS ISR	
SELECTION DNCA ACTIONS ISR	
SELECTION DNCA MIXTE ISR	
SELECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES	
SELECTION MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT	CIES
SELECTION THEMATICS WATER	

Annexe 2 – Note méthodologique

Cette annexe décrit l'approche retenue pour fournir des informations quantitatives :

Fonds Articles 8 et 9 SFDR :

- Tous les chiffres relatifs à la part de l'encours sous gestion sont basés sur les données du fonds au 31/12/2024.
- **Nota** : si un fonds n'avait pas de valeur liquidative au 31/12/2024, la date antérieure la plus proche a été prise en compte.

Labels ESG :

- Tous les chiffres relatifs au nombre de fonds ou à la part de l'encours sous gestion sont basés sur les données du fonds au 31/12/2024.
- **Nota** : si un fonds n'avait pas de valeur liquidative au 31/12/2024, la date antérieure la plus proche a été prise en compte.

Périmètre des données de formation :

- Toutes les formations liées à la durabilité suivies entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024. Seuls les collaborateurs de Natixis IM International France (CDI, CDD et alternance) ont été pris en compte dans l'analyse.

Ressources internes et effectives :

- **Ressources internes** : les différents services comptabilisent les CDI et CDD au 31/12/2024. Des ressources externes telles que des consultants ont également été incluses.
- **Ressources effectives** : les entités de Natixis IM International France et International ont été considérées comme fournissant le nombre de collaborateurs (CDI, CDD et alternance). Les ressources externes (ex : consultants) ne sont pas comptabilisées dans les effectifs.

Parité : les chiffres sont basés sur la situation au 31/12/2024.

Données de vote :

- **Taux de couverture** : 55 % (nota : sur la base du total Actions des portefeuilles délégués).
- Sources** : Institutional Shareholders Services (ISS).

Taxonomie de l'UE et exposition aux combustibles fossiles :

Éligibilité et alignement sur la taxonomie de l'UE :

- **Taux de couverture** : 100% (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés).
- **Source** : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Exposition aux combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz) – PAI 4 :

- **Taux de couverture** : 67 % (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés)
- **Source** : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Climat :

Indicateurs GES – PAI 1,2 & 3 :

- **Taux de couverture** : 42 % pour PAI 1 & 2 et 51 % pour PAI 3 (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés)
- **Source** : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Indicateurs GES – PAI 15 :

- **Taux de couverture** : 86 % (nota : sur la base de l'ensemble des obligations souveraines investies dans des portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés).
- **Source** : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Hausse implicite des températures (au niveau de l'entité) :

- **Taux de couverture** : 42 % (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés).
- **Source** : Morningstar Sustainalytics, Natixis IM International

Biodiversité :

- **Taux de couverture** : 48 % (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés).
- **Source** : MSCI ESG Research, Natixis IM International

Risque – VaR Climat :

- **Taux de couverture** : 49 % (nota : sur la base de tous les portefeuilles délégués, hors liquidités et dérivés).
- **Source** : MSCI ESG Research, Natixis IM International

MENTIONS LÉGALES

Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° GP 90-009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 329 450 738. Siège social : 43 avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris.

Ce document, destiné aux clients de Natixis Investment Managers International, est fourni exclusivement à des fins d'information et est disponible sur le site Internet de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Il ne peut être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu et ne peut être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers, en tout ou partie, sans l'autorisation écrite préalable de Natixis Investment Managers International.

Aucune des informations contenues dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit aux fins de fournir des informations à titre purement indicatif.

Natixis Investment Managers International se réserve le droit de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base des informations contenues dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Ce document ne constitue pas, de la part de Natixis Investment Managers International, une offre d'achat ou de vente de titres, une sollicitation ou un conseil en investissement.

Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable du non-exercice ou de l'exercice partiel des droits de vote résultant de retards, négligences ou manquements dans la mise à disposition ou la transmission des informations et documents nécessaires à l'exercice de ces droits.

